

n° 82

Se cultiver et faire société...

Entre vraies passions et fausses évidences, la « chose sportive » est aussi diverse et complexe que la société moderne dont elle constitue une forme de paradigme où se joue l'éternel conflit entre intérêts individuels et intérêt collectif. Ainsi le sport, les sports, portent-ils des valeurs conformes à l'éthos et au pathos des groupes sociaux qui s'en emparent pour faire société.



À travers l'*association* sportive, l'esprit de liberté l'a emporté hier sur la culture autoritaire des *sociétés* gymniques, mais il se pourrait si l'on n'y prend garde que ce soient demain les intérêts des *associés* d'entreprises commerciales qui finissent par l'emporter sur ceux des *sociétaires* associatifs.

Est-il responsable de considérer le sport comme un phénomène totalement autonome abandonné aux mains invisibles qui ne manqueront pas de s'en emparer au service d'intérêts particuliers ou doit-il demeurer l'instrument éducatif assumé d'une politique publique partagée au service de l'intérêt général ?

Le sport hexagonal n'est éducatif que parce que la loi de la République en a décidé ainsi⁽¹⁾, tel est le socle politique sur la base duquel doit être gouverné le sport français. C'est pourquoi, il appartient à chacune des institutions légitimement concernées d'assumer conjointement, dans ses dimensions politiques et financières, cette responsabilité face à la société.

**« Trois intellectuels assis vont moins loin qu'une brute qui marche ».
Il faut maintenant se mettre en mouvement !**

Claude Lernoùld

¹ - Article L100 du code du sport



SNAPS

n° 82

Actualité.....	03 - 10
<i>RGPP 1 - RGPP 2</i>	<i>03 - 06</i>
<i>Nous prendrait-on pour des ânes ?.....</i>	<i>07 - 10</i>
Congrès national	11 - 23
<i>Bienvenue dans le Nord - Pas de Calais</i>	<i>11</i>
<i>Ordre du jour</i>	<i>12</i>
<i>Thème 1: L'évolution de notre fonctionnement syndical</i>	<i>13</i>
<i>Thème 2: Mise en place de la REATE</i>	<i>14</i>
<i>Thème 3: Moderniser les fonctions des PTP?.....</i>	<i>15</i>
<i>Compte rendu de mandat</i>	<i>16 - 19</i>
<i>Extraits du rapport financier</i>	<i>20</i>
<i>Les candidatures au conseil national</i>	<i>21 - 23</i>
Corpo.....	24 - 28
<i>Qui sont les syndiqués: une façon de faire le point.....</i>	<i>24 - 26</i>
<i>À propos des CAP</i>	<i>27 - 28</i>
Adhésion.....	29 - 31
<i>Pourquoi se syndiquer.....</i>	<i>29</i>
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>30</i>
<i>Tableaux d'avancement - Montant des cotisations</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs	32

SNAPS Infos n° 82



Directeur de la publication: Claude Lernould
Rédacteur en chef: Franck Baude
Collectif de rédaction: Franck Baude, Joël Colchen, Daniel Gaime, Jean Paul Krumbholz, Claude Lernould, Gérard Letessier
Relecture: Daniel Gaime, Claude Lernould, Gérard Letessier
Crédits photos: Franck Baude, Daniel Gaime, Carolle Andraca, Laurence Benezit.
Conception graphique: Alexia Gaime
Imprimerie: Imprimerie IRG 5 rue J. Grandel ZI 95100 ARGENTEUIL
Prix du n°: 3,81 euros - **Abonnement:** 15,24 euros
 Dépôt légal juin 2003 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024
SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13
Tel: 01 58 10 06 53/54 - **Télécopie:** 01 58 10 01 73
Courriel: snaps@unsa-education.org
Site: <http://snaps.unsa-education.org>



RGPP 1 : Un chaos interministériel qui ne présage rien de bon.

RGPP 2 : Une sournoise mission de sabotage du service public du sport.

La RGPP 1, destinée à faire mieux avec moins a abouti à constituer de « grands tout » interministériels dans lesquels l'acculturation et la structuration caporaliste ont commencé à produire leurs premiers effets. Dans l'univers impitoyable de la « cohésion sociale », le fumeux et grandiloquent concept « d'ingénierie sociale » aura manifestement du mal à faire passer durablement « la pilule » ...

La RGPP 2 promettait de prolonger l'incurie avec une motivation clairement formulée « *sans a priori ni tabou* » dans la lettre de mission de Pierre-Yves Bocquet l'IGAS⁽¹⁾ chargé de préparer le rapport de préfiguration de la solution finale. L'arbitrage politique en a in fine et fort opportunément décidé autrement...

C'est dorénavant la réforme des collectivités territoriales qui, élément de déstabilisation supplémentaire, promet cette fois de créer du trouble et de l'incertitude du côté des financements...

Pourquoi est-il interdit de sortir en brousse entre 16h et 18h? ⁽²⁾

La « grande idée » de la RGPP, consiste à organiser la mise en musique de son dogme fondateur : « *le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite* ». Il faut réduire l'appareil de l'État en décrétant que l'on fera mieux pour moins cher!

Et puisque la question de la pertinence des compétences de l'État est une question qui fâche dans ce contexte, car elle appelle directement celle des moyens afférents à leur prise en charge, on s'est courageusement résolu à commencer par bricoler la machine en renvoyant à plus tard la confrontation à l'épineuse question du sens et des missions.

Comment met-on 4 éléphants dans une 2cv? ⁽³⁾

Nous rentrions dans l'ère de la « RGPP 1 ». Ce fut, à quelques rares exceptions près, un long et obscur cortège de réunions de préfiguration entre happy few, de notes stratégiques et de projets d'organigrammes maintenus longtemps sous embargo... pour un dialogue social outrageusement esquivé. Dormez braves gens, il est minuit, tout va bien!

Ces grandes manœuvres kafkaïennes ont consisté à calibrer et organiser des boîtes, à y répartir de « vrais gens » sans savoir encore très bien quelles seraient les missions dévolues aux services, mais en tentant de leur faire accepter de figer l'avenir dans une fiche de poste et... last but not least, en installant des contremaîtres à tous les carrefours.

Ici l'on tenta de reproduire prudemment l'existant en clamant

bien fort que rationalisation et synergies nouvelles feraient des miracles. Là on se lança dans des délires organisationnels échevelés destinés à produire la fabuleuse licorne au terme du croisement de la carpe et du lapin...

Pourquoi les crocodiles sont-ils plats? ⁽⁴⁾

Pour les CAS vint enfin le matin du 4 janvier 2010...

Parfois rien n'avait encore changé, parfois tout était soudain différent... Rentrer dans les boîtes, dévisager le contremaître, camper ici dans des locaux que l'on me dit immondes, constater que le préfigurateur s'est mué en directeur... Ou constater là qu'aucun directeur, pas même un intérimaire, n'a été nommé et qu'en conséquence personne ne peut signer les précieux ordres de mission...

... Et puis prendre le taureau par les cornes et aller voir le nouveau directeur de son nouveau service pour signer son contrat d'objectif!

4- Parce qu'ils sont sortis en brousse entre 16h et 18h!

1- Inspecteur général des affaires sociales...

2- Parce que les éléphants font du parachutisme!

3- Deux devant et deux derrière!



Si nous en étions restés là... Mais produire de monstrueuses usines à gaz interministérielles ça a aussi un coût réel dont tous ceux qui s'intéressent aux grands travaux savent que la facture globale n'est jamais correctement anticipée et qu'il faut au final assumer un emballement des coûts.

Et puis voici maintenant venir la question refoulée du sens, et elle nous trouve à découvert au pire moment, puisqu'il faut bien admettre que si « bouffer du fonctionnaire » satisfait certaine clientèle électorale en affaiblissant l'État, ça ne permettra pas même de contenir la dette qu'on a dans le même temps laissé filer...

Tous les ingrédients sont désormais réunis pour, avec la « RGPP 2 », aborder le choc de la confrontation avec le principe de réalité... Aussi, quand à minuit pétante le carrosse s'est transformé en citrouille, il faut bien vaille que vaille replacer les bœufs devant un char de l'État devenu difforme!

Comment sait-on qu'un éléphant est dans un magasin de porcelaine? ⁽⁵⁾

C'est la 2cv garée devant la porte du magasin de porcelaine du 95, avenue de France qui nous a mis sur la piste de l'éléphant dépêché par Maignon pour faire des économies dans notre petit village gaulois de la fonction publique. Au vu des traces qu'il a laissées, cet animal inculte en matière sportive (un inspecteur général des affaires sociales) semble effectivement expert en affaires sociales, plus pré-

5-Parce que la 2cv est garée devant la porte!

cisément en matière de plan social! Ses troubles intentions étaient tellement limpides, la défiance qu'elles suscitèrent tellement forte, que son rapport est demeuré sous embargo quand d'autres ministères publiaient celui qui les concernait. Voilà donc comment nous nous sommes retrouvés sur la piste d'une RGPP2 dont nous savions qu'elle devait pointer le bout de son nez, mais dont les artistes du « dialogue social » n'avaient pas eu l'honnêteté de nous informer qu'elle avait, depuis plusieurs mois déjà, commencé à menacer de ses métastases le service public du sport.

En résumé, de hauts fonctionnaires se sont frottés les uns aux autres dans les sphères d'Administration centrale sans jamais consulter les représentants élus des personnels pertinents sur le sujet puisque depuis cinquante ans ils œuvrent au développement du sport français⁽⁶⁾. Et ce rapport qui fâche très fort, justifiait sournoisement ses conclusions sur la base d'assertions péremptoires visant à déqualifier les deux ultimes motifs qui justifient aujourd'hui le maintien d'un département ministériel dédié au sport:

- ☞ les missions de formation et de certification des établissements et des DR,
- ☞ les missions éducatives, d'entraînement et de développement exercées par les CTS.

6-Alors que dans le même temps, le Directeur des sports conduisait un groupe de réflexion sur les CTS dans lequel ces questions n'ont pas été évoquées

Pourquoi les éléphants chaussent-ils des raquettes dans le désert? ⁽⁷⁾

Pour ce qui est du destin promis au développement du sport dans les services interministériels, tout était dit dans la formule suivante: « *La contribution de la politique du sport à la cohésion sociale est importante par les publics qu'elle touche, qui en font l'une des politiques publiques les plus visibles dans les quartiers...* », laquelle introduit très clairement l'ambition de « *donner à la DGCS ⁽⁸⁾ une ouverture sur le mouvement sportif* ». Tandis que le souci de « *Distinguer au sein de la politique du sport ce qui relève de la cohésion sociale de ce qui relève du sport de haut niveau et de la structuration du mouvement sportif* », tirait les conséquences de l'avenir bien sombre promis aux professeurs de sport qui exercent désormais les fonctions de CAS dans des services interministériels.

Pour ce qui relève du champ de la formation: « *Il est souhaitable que l'État s'interroge sur le fondement même de cet appareil de formation, c'est-à-dire sur la réglementation des professions sportives...* ». En conséquence: « *Les agents des services déconcentrés n'exerceront plus d'activité de formation* » et « *le bilan de la réforme des CREPS... devra notamment intégrer une réflexion sur le statut le plus adapté pour les personnels de ces organismes* ». Est-il nécessaire de commenter davantage?...

7-Pour ne pas s'enfoncer dans le sable bien sûr!

8-La toute nouvelle Direction générale de la cohésion sociale





Concernant spécifiquement les CTS, la couleur était annoncée par un raisonnement fondé sur un abrupt constat d'insuffisance⁽⁹⁾ : « Les CTS : un dispositif aujourd'hui à bout de souffle ». Quant au nombre de CTS il était présenté comme : « une source de rigidité pour le faire évoluer »...

Il ouvrait la discussion sur la base de questionnements innocents : « L'État doit sérieusement s'interroger sur la manière de remplacer les prochains départs à la retraite de CTS, et notamment sur l'opportunité de continuer à recruter des fonctionnaires pour le faire ».

Questions immédiatement suivies de propositions radicales : « L'évolution du système des CTS d'un dispositif de « placement » de fonctionnaires vers un dispositif de soutien financier de salariés des fédérations constituerait une évolution fondamentale dans le mode de relations entre l'État et le mouvement sportif ».

Puis venaient les suggestions fatales : « L'autonomie de la politique publique en faveur du sport de haut niveau par rapport à l'administration où elle est située et le rôle croissant qu'il est souhaitable de voir jouer au mouvement sportif sur ce sujet peut amener à s'interroger sur l'opportunité de constituer une agence ad hoc. »... « Conséquence logique de cette orientation, le recrutement de professeurs de sport devrait être limité aux stricts besoins de l'État, sur lesquels la mission s'interroge par ailleurs »...

9- Lié à la manière étriquée et discrétionnaire dont la Direction des sports gère les seuls cadres auxquels elle daigne s'intéresser

« L'État, recentré sur ses missions de base, n'a pas nécessairement besoin de telles compétences au sein de ses effectifs... ». Fermez le ban, le dernier sorti éteint la lumière !

Pourquoi les éléphants ont-ils les yeux rouges ?⁽¹⁰⁾

Convaincu que « la condition indispensable d'une telle évolution est son acceptabilité par le mouvement sportif lui-même », le liquidateur proposait benoîtement d'allécher le CNOSF avec la perspective d'une « refonte globale et ambitieuse du pilotage du sport français »...

Mais la méconnaissance élémentaire du milieu aidant et les vieux démons reprenant très vite le dessus, il proposait de « confier à titre expérimental à certaines fédérations, la responsabilité de mettre en œuvre les actions de promotion du sport pour tous... sous la surveillance au niveau local des DDCS et DRJSCS » !

Venait ensuite, pour conclure, le coup de pied de l'âne pour un partenariat équilibré qui se conçoit dans le respect du partenaire... : « Les fédérations devront en outre développer les compétences de leur encadrement salarié et de leurs élus, à travers notamment un vigoureux effort de formation... » !

Pourquoi les autruches plongent-elles la tête dans le sable ?⁽¹¹⁾

Ce rapport et ses préconisations résultent d'une commande motivée par la volonté doctrinaire de

10- C'est pour mieux se cacher dans les cerisiers !

11- Pour regarder passer les éléphants qui n'ont pas chaussé leurs raquettes !

réduire la fonction publique dans le cadre de la « RGPP 2 ». La Lettre de mission⁽¹²⁾ de Pierre-Yves Bocquet ne laisse aucun doute à cet égard : « Vos analyses... devront être ambitieuses, innovantes, sans a priori ni tabou. Chaque fois que possible, elles devront examiner la pertinence du périmètre des missions de l'État, et en évaluer le mode d'exercice pour déterminer si l'État est le mieux placé pour les prendre en charge ».

La mise en œuvre de la décentralisation illustre à merveille le tour de passe-passe par lequel l'État peut se débarrasser de ses charges sans transférer les ressources afférentes et nous savions pouvoir compter sur suffisamment d'esprits avisés au sein du mouvement sportif pour comprendre que les promesses n'engagent que ceux qui y croient... et mesurer les enjeux réels de cette méprisable « affaire » !

Prendre en considération les élucubrations de ce rapport inculte aurait dû conduire le gouvernement à renoncer à assumer les responsabilités que la Loi confère à l'État sur le champ du sport... L'arbitrage rendu in extremis à l'Élysée, au beau milieu des J.O. d'hiver, nous préserve une nouvelle fois du saccage inconsidéré de 50 ans d'investissements productifs. Saccage programmé pour faire de misérables économies de bouts de chandelles à l'échelle du budget de l'État, aux dépens d'un modèle d'avant-garde et performant au service de l'intérêt général.

S'il demeure quelque responsable véritablement éclairé à la passerelle, il lui faut à présent tirer

12- Signée du Premier ministre





toutes les conséquences de cet arbitrage et le prolonger en revenant sur une décision prise dans le cadre de RGPP 1 pour satisfaire l'appétit d'effectifs des préfets de département. C'est bien d'avoir sauvé le service public du sport. Il faut maintenant le conforter en rapatriant tous les professeurs de sport sous l'autorité des directeurs régionaux chargés des sports, car l'exercice de leurs missions spécifiques est condamné à très court terme dans les services interministériels de préfecture!

Vous n'avez jamais vu d'éléphants dans un cerisier? ⁽¹³⁾

Les orientations proposées dans le « rapport Bocquet » sont à mettre en perspective avec celles de la réforme des collectivités territoriales qui se profile... En réponse aux légitimes inquiétudes du mouvement sportif eut égard aux conséquences induites sur le financement des activités sportives, les ministres de l'intérieur et des sports ont très clairement présenté les intentions du gouvernement: « *la remise en ordre de la répartition des compétences annoncées par le projet de loi en cours de discussion au Parlement n'a évidemment pas pour objet, et n'aura pas pour effet de permettre aux collectivités territoriales, de quelque niveau que ce soit, de se dégager du soutien qu'elles appor-*

tent au mouvement sportif, auquel vous savez le prix que nous attachons. Il s'agit seulement de parvenir à une définition plus claire des responsabilités de chacun.⁽¹⁴⁾ »

La « compétence générale » permettait jusqu'ici à chaque collectivité de soutenir le sport conçu dans ses différentes dimensions. La « *définition plus claire des responsabilités de chacun* » des niveaux de collectivités dans le financement du sport français constitue une menace très directe pour le modèle d'organisation et de gouvernance du sport français.

- ☞ Comment en effet imaginer demain la gouvernance du Sport français dans le cadre de la confrontation instituée de collectivités territoriales décentralisées avec des organes déconcentrés de fédérations sportives « dirigeantes » ?
- ☞ Comment imaginer dans ces conditions l'expression de l'autorité de l'État dans un champ où sa responsabilité est engagée tant au plan éducatif qu'au plan de la représentation internationale ?
- ☞ Comment imaginer préserver dans ces conditions l'unité nécessaire des institutions d'un mouvement sportif dont la vocation majeure est de faire tenir ensemble les enjeux éthiques, éducatifs et de promotion de l'excellence ?

Tels sont les axes de la réflexion qui doit aujourd'hui prolonger les conclusions des « États généraux du sport » réunis en 2002.

Claude Lernoold



13 - C'est qu'ils étaient bien cachés!

14 - Lettre du 18/02/2010, des ministres de l'intérieur et des sports au Président Masséglia



Le 1^{er} rapport du groupe de travail sur les CT Totalement occulté par la RGPP 2... Nous prendrait-on pour des ânes ?

Pendant que « le groupe de réflexion sur les ressources humaines affectées aux fédérations sportives » (voir l'article sur le sujet dans le n° 81 de SNAPS/Infos) réfléchit à l'avenir des CT, leur disparition pure et simple est envisagée par la RGPP 2 (comme l'existence même du SES).

Le SNAPS, grâce à son réseau, a dévoilé le « pot aux roses » (manœuvres de l'IGAS en charge du dossier et projet de suppression du SES soumis au 1^{er} ministre) et réussi à arracher, à Rama YADE, la vérité sur cette offensive frappée du sceau du secret. L'engagement de cette dernière concernant notre participation à la suite du débat « CT » est à relativiser tant que les arbitrages RGPP 2 ne seront pas connus.

Le SNAPS, qui tient à remettre ces travaux en perspective avec les deux grands « débats » susceptibles d'impacter irrémédiablement l'organisation du sport en France: la RGPP 2 et l'idée de « nouvelle gouvernance du sport », propose une réorientation de la réflexion.

Le SNAPS, tout en dénonçant les fossoyeurs des services publics et les apprentis sorciers qui rêvent de devenir les « patrons » des ruines du modèle sportif français, pense que les chantiers suivants restent d'actualité (malgré l'épée de Damoclès de la RGPP 2):

- la réforme du concours de PS (masterisation, suppression des options CAS et CT et recentrage sur la maîtrise technico-pédagogique d'une discipline sportive);
- la poursuite de la constitution du corps de CTPS (meilleure garantie de promotion et d'évolution professionnelle pour tous les PTP sport);
- la définition du service public du sport et la garantie que tous les PTP sports du SES exercent en son sein des missions techniques et pédagogiques sport;
- la résolution du problème de la gestion des fins de missions des CT et du nomadisme des CTN.

En raison de nos délais d'impression et d'acheminement, cet article s'appuie sur les informations dont nous disposons au 15/02/10. Il est donc possible que certaines de nos analyses ne soient plus « totalement » d'actualité lorsque vous lirez ces lignes.

RGPP 2 Disparition totale des CT en 2016!

50 ans après leur apparition et 5 ans après l'officialisation de leur « position » par un décret, le rapport RGPP 2 soumis au 1^{er} ministre envisage purement et simplement leur disparition. L'IGAS⁽¹⁾ chargé de faire des propositions relatives au SES ne semble pas les porter dans son cœur. Extrait de son rapport:

« Proposition: profiter des départs à la retraite de la période 2010-

2013 pour faire évoluer progressivement le dispositif des CTS:

- La cible, à atteindre à une date à définir (au plus tôt à l'échéance de l'olympiade 2016), doit être de ne plus aider le mouvement sportif par le « placement » de fonctionnaires, mais par le subventionnement de certains postes techniques occupés par des salariés des fédérations ou de leurs structures locales, dans le cadre des conventions qu'elles passent avec l'État;
- Cette cible pourra être atteinte grâce au départ progressif en re-

traite des CTS, qui ne seraient pas remplacés par des fonctionnaires mais par des salariés de droit privé; les CTS actuels se verraient par ailleurs offrir un droit d'option pour rejoindre la fédération où ils exercent leur métier... »

Un argumentaire spécieux!

L'IGAS justifie sa proposition: « L'échec récurrent de toutes les propositions de réforme du dispositif des CTS jusqu'à maintenant montre que la condition indispensable à la réussite d'une telle évolution est son acceptabilité par le

¹ - Inspecteur général des affaires sociales.



mouvement sportif lui-même. Ceci peut amener à s'interroger sur la faisabilité de la réorganisation proposée. »

En effet, la contribution du CNOSEF au groupe de réflexion sur l'avenir des CT commence par :

« Le CNOSEF, les fédérations tiennent à souligner l'importance du rôle tenu par les cadres techniques dans le succès du sport français. De par la délégation de service public accordée aux fédérations, celles-ci assurent la mise en œuvre d'une politique fédérale mais aussi d'une politique de l'État.

Les cadres techniques placés auprès des fédérations pour la mise en place de ces politiques fédérales et ministérielles, sont indispensables pour la bonne exécution de celles-ci et en sont les garants. Il est vital de maintenir leur nombre et de mieux les valoriser... ».

Quel aveu, confinant à la malhonnêteté, de la part de l'IGAS: l'échec récurrent des tentatives de suppression des CT, qu'il a l'impudence de qualifier de « réforme », c'est l'unanimité qui existe, notamment de la part du monde sportif, autour du bien-fondé de leur existence...

Des tentatives de suppression qui n'ont jamais résisté à l'analyse!

Chaque fois que le débat sur le modèle sportif français a été abordé de manière transparente et ouverte, la conclusion quasi unanime a toujours été un plaidoyer en faveur de son maintien, notamment au travers de la préservation des CT et du « renforcement » de leur position spécifique.

La dernière réflexion en date sur ce thème, à savoir les « États Généraux du Sport » initiés par JF Lamour, dès sa nomination en tant

que ministre des sports en 2002, n'a nullement dérogé à cette règle, bien au contraire.

Il n'est donc pas étonnant que, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres départements ministériels⁽²⁾, tout ce qui concerne notre secteur était censé rester secret. Nous comprenons également qu'à la lecture des préconisations simplistes, pour ne pas dire simplettes, du rapport RGPP 2 JS, toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à sa rédaction puissent en éprouver une certaine honte.

Le double jeu et le silence coupable du SES!

Il est tout de même surprenant que le directeur des sports (DS) ait présidé, durant tout le 4^e trimestre 2009, le « groupe de réflexion sur les ressources humaines affectées aux fédérations sportives » sans informer ni les membres de ce groupe, ni les instances auditionnées des préconisations de la RGPP 2.

En effet, alors que le SNAPS était auditionné le 4/12/09, le DS répondait dans le même temps à la proposition de suppression totale des CT émanant de l'IGAS chargé du dossier RGPP 2 JS :

Question de l'IGAS au DS en date du 24/11/09 « *Sur les CTS et les professeurs de sport: plusieurs centaines de CTS vont partir à la retraite dans les 4 prochaines années; ne faut-il pas mettre à profit ce « choc » majeur et progressif pour s'interroger sur la nécessité de pérenniser ce dispositif, ou au contraire de le faire évoluer progressivement vers un nouveau mode de relation entre l'État et les fédérations, fondé sur le recrute-*

ment direct de leurs cadres par les fédérations, avec l'appui financier de l'État dans le cadre des conventions d'objectif... »

Réponse du DS datée du même jour: « *Le placement de cadres d'État auprès des fédérations sportives est, avec la délégation de pouvoir, au cœur du modèle français d'organisation sportive, qu'il*



n'est pas, à ma connaissance, envisagé de remettre en cause. Le transfert progressif des CTS en personnels de droit privé recrutés par les fédérations sportives sur la base de subventions remises en cause à chaque loi de finances serait donc perçu comme l'engagement d'un processus de disparition du ministère chargé des sports. »

Si la réponse du DS est peu étayée, elle est particulièrement claire sur

² - On trouve sur leur site Internet la lettre de mission de l'IG chargé de la RGPP 2 ainsi que le document de synthèse adressé au 1^{er} ministre.



les conséquences de la disparition des CT, qui entraînerait celle du SES. Le SNAPS regrette, toutefois, qu'il n'ait pas dénoncé franchement cette hypothèse.

Pire, lors de notre audience avec R Yade, le 14/01/10, cette dernière a d'abord nié connaître l'IGAS en question (bien que nous

connaissions son nom), avant de devoir



faire marche arrière face à la précision de nos informations.

La crédibilité de la secrétaire d'État aux sports, de son cabinet et de la DS, qui crient bien tardivement et en chœur, qu'ils s'opposent par tous les moyens à la suppression des CT et du SES, est très entamée par leur tentative conjointe de désinformation.

On peut se demander combien de temps aurait encore duré cette

désinformation sans la démarche sournoise de l'IGAS auprès du CNOSF⁽³⁾ consistant à lui proposer les clés du sport français en échange de « son soutien » ou de son « silence » face à la suppression du SES et de ses personnels?

Un groupe de réflexion suicidé et assassiné provisoirement... Recentrons le débat!

Ce groupe de réflexion « CT », qui souffrait déjà d'un manque criant de crédibilité du fait de sa composition, se trouve provisoirement « suicidé » par le double langage de la DS (comment prendre au sérieux le 1er rapport d'étape, qui n'évoque même pas la RGPP 2) et « assassiné » par le document RGPP 2 sur le champ « jeunesse et sport » (suppression préconisée des CT et du SES).

En conséquence, le SNAPS demande le recentrage des travaux, éventuellement sous d'autres formes, sur les points qui font aujourd'hui l'unanimité tant du côté de l'administration (DS et DRH), que des représentants syndicaux des PTP sport et même du monde sportif à savoir:

- la réforme du concours de PS;
- la reprise de la constitution du corps de CTPS dans le respect de l'objectif d'origine (600 CTPS);
- l'écriture d'une instruction sur la politique éducative du SES (plus largement du service public du sport), qui intègre et confie à tous les PTP sport des missions exclusivement techniques et pédagogiques sport, quelle que soit leur affectation (CAS, formateur ou CT);

- la création d'une cellule de gestion des fins de mission de CT.

Quant aux questions qui touchent exclusivement aux missions et positionnement des CT, le SNAPS revendique la suspension des travaux jusqu'à l'engagement gouvernemental de leur pérennisation après l'échéance 2016. Le double langage du SES, les marchandages proposés au monde sportif et la légitime inquiétude, voire l'angoisse, des personnels face à la disparition annoncée du SES dans le cadre de la RGPP 2 ou 3 ou... ne permettent plus une poursuite sereine des travaux sur ces questions.

La réforme du concours de PS

L'accord est aujourd'hui unanime pour rejoindre la proposition du SNAPS consistant à:

- *maîtriser le concours de PS (voir nos 2 articles sur le sujet dans le SNAPS/Infos n° 81). Cette réforme doit être articulée avec la construction d'un master sport implanté à l'INSEP et délivré au nom du ministre en charge des sports;*
- *suppression des options CAS et CTS au profit d'un recrutement unique sur la base d'une expertise technique et pédagogique dans une discipline sportive.*

Constitution du corps de CTPS : reprendre l'objectif 600.

L'ouverture d'un nombre de postes décents et l'augmentation du pourcentage d'accès à la hors classe de ce corps sont les meilleures réponses pour:

- *relever d'une part le défi que représente l'évolution des missions des PTP sport dans un environnement de plus en plus complexe et difficile à maîtriser;*

³- Qui nous a immédiatement affranchis... quel paradoxe!



- offrir des perspectives d'évolution de carrière à tous les PTP sport quelle que soit leur fonction.

Une instruction relative aux missions des PTP sport

Maintes fois promise dans le cadre de la RGPP 1 (création des DRJSCS et DDI), de R. Yade à la DRH en passant par le cabinet et la DS, le SNAPS attend toujours l'instruction qui doit affirmer que les PTP sports du SES, quelle que soit leur affectation :

- agissent dans le cadre de la politique éducative de l'État;
- ne peuvent se voir confier que des missions sport technico-pédagogiques relevant de fonctions spécifiques.

Création d'une cellule de gestion des fins de mission des CT

Un nombre croissant de collègues CT se retrouvent sans mission sur simple demande d'un président de fédération, parfois sous la pression du DTN ou d'un président de ligue. La DS porte l'entière responsabilité de cette situation de par sa

mauvaise interprétation de l'art. 3 du Décret n° 2005-1718 du 28 décembre 2005 relatif à l'exercice des missions de CTS.

Le SNAPS exige l'arrêt de ces pratiques qui, dans la quasi-totalité des cas sanctionnent de manière abusive les CT concernés, tout en fragilisant dangereusement tout le dispositif.

Si, conformément à l'art. 3 du décret 2005-1718, le DS peut mettre fin à la lettre de mission d'un CT et lui en adresser une nouvelle, il ne peut le changer de fonction que dans le cadre d'une mutation soumise à une stricte réglementation. Les tribunaux administratifs annulent⁽⁴⁾ quasi systématiquement les mutations d'office qui ne répondent pas aux critères très précis de l'intérêt du service ou de la sanction disciplinaire.

Le SNAPS revendique de longue date la création d'une cellule « paritaire » d'étude des quelques cas réellement délicats.

Jean Paul Krumbholz

⁴ - Voir le jugement paru dans le n° 81 de SNAPS/Infos.

Tant que les ministres, membres des cabinets et directeurs d'administrations centrales continueront à considérer les CT comme une aide directe aux fédérations sportives, l'avenir de cette fonction sera en danger.

Le SNAPS rappelle que si les CT exercent leurs missions auprès des fédérations c'est pour « mieux » remplir, au nom de l'Etat, une mission au service des publics (la fédération n'est que le lieu d'exercice de la mission, non la finalité de la fonction de CT).

La condition de réussite du modèle sportif français, notamment le rayonnement des PTP sport, se trouve dans le respect d'un partenariat institutionnel équilibré entre l'Etat et le monde sportif. Partenariat qui fonde le service public du sport.

Cette réalité a depuis toujours échappé à la majorité des « hauts fonctionnaires » qui ne voit l'administration actuelle qu'en référence à sa fondation napoléonienne...





Bienvenue dans le Nord - Pas de Calais Bienvenue au CREPS de Wattignies

Bienvenue chez les Ch'tis

Désolé, la région Nord Pas de Calais n'a jamais trouvé aussi bon slogan publicitaire que le titre du film de Dany Boon... En tout cas, c'est avec une certaine fierté que la section Nord Pas de Calais se prépare à organiser le prochain congrès national du SNAPS du 18 au 20 mai 2010 au CREPS de Wattignies.

C'est donc en terre de syndicalisme et de pratique sportive que nos collègues congressistes seront accueillis. En effet, si l'histoire du syndicalisme dans notre région s'arrête souvent aux grandes grèves générales de 1906, 1941 et de 1963 dans le bassin minier, on sait moins que notre région est également l'un des terreaux du syndicalisme réformiste. L'un des symboles de ce syndicalisme, Emile Basly (1854-1928) aurait même inspiré le fameux Étienne Lantier du *Germinal* de Zola. L'action de ces hommes a profondément marqué l'engagement syndical dans notre région pour en faire un lieu d'engagement en faveur des valeurs progressistes et humanistes que notre syndicat défend.

Le Nord-Pas de Calais est aussi une terre de sport et de pratiques sportives. Au-delà, des grands événements du sport professionnel que sont par exemple Paris Roubaix, le meeting d'athlétisme en salle de Liévin ou les rencontres du RC Lens, la pratique sportive dans le Nord Pas de Calais se caractérise

surtout par un réseau associatif dense et diversifié. C'est encore l'histoire industrielle qui vient éclairer cette réalité qui a vu dans les entreprises, le développement de sections sportives favorables à l'épanouissement humain en dehors du travail. Aujourd'hui, cette dynamique, relayée par une démographie qui fait de notre région la plus jeune de France, perdure et permet par exemple d'apporter quelques réponses aux importants problèmes éducatifs et de santé que



nous rencontrons.

Par ailleurs, j'espère vivement que ce congrès sera également l'occasion de démontrer la célèbre hospitalité de notre région, en tout cas sachez que notre section est aujourd'hui mobilisée pour réussir ce challenge.

Le décor est donc planté... Gaçons que dans le contexte difficile qui malmène au plus haut point notre corporation, nous puissions trouver dans les combats de nos

âieux, les sources d'inspiration et de détermination indispensables à la réussite de ce congrès charnière.

Le CREPS de Wattignies

Édifié sur le site de l'ancien château de Wattignies (détruit par un incendie en 1929), le CREPS de Wattignies fut jusqu'en 1985 un institut de formation des enseignantes en Éducation Physique et Sportive.

Dans son parc de 17 hectares, le CREPS accueille aujourd'hui :

- ✦ 9 pôles dont 4 pôles France ;
- ✦ des bâtiments d'hébergement pouvant accepter jusqu'à 200 personnes ;
- ✦ un centre de formation permettant à plus de 900 stagiaires par an de suivre des formations aux métiers de l'animation et du sport ;
- ✦ le Centre de formation des apprentis des métiers de l'animation et du sport de la région Nord - Pas de Calais ;
- ✦ une unité médicale ;
- ✦ un centre de documentation.

Cette activité fait du CREPS de Wattignies l'un des plus importants CREPS de France. Il est aujourd'hui en plein développement grâce à sa politique volontariste en matière de développement territorial (développement d'antennes dans l'ensemble de la région) et à sa situation géographique privilégiée (au cœur de l'euro région).

Vincent Lavallez



Ordre du jour du congrès

Lundi 17 mai

14h00:

Réunion du bureau national sortant.

- Dépouillement des votes.
- Derniers préparatifs pour le congrès.

19h30:

Suite des travaux du bureau national

Mardi 18 mai

10h00:

Accueil des congressistes.
Vérification des mandats.
Dépôt des questions écrites sur le rapport moral et le rapport financier.
Réunion de la commission de recollement des votes.

10h30:

Ouverture officielle du congrès national.
Allocution de bienvenue du directeur du CREPS et du comité d'organisation local.

11h00:

Rapport moral du secrétaire général.
Rapport financier du secrétaire national chargé de la trésorerie.
Rapport des vérificateurs aux comptes.
Présentation du budget 2010-2012.
Vote sur le montant des cotisations.

14h00:

Réponses aux questions des sections régionales

Débat sur les rapports moral et financier.

Débat sur les sujets d'actualité.

Proclamation du résultat des élections au conseil national.

17h00:

Présentation des trois thèmes du congrès.

Constitution des groupes de travail.

20h30:

Travail en commission sur les trois thèmes.

Mercredi 19 mai

8h00:

Réunion du nouveau conseil national

Élection du nouveau Bureau national et du Secrétaire général.

9h00:

Présentation du Secrétaire général et ratification par le Congrès.

10h00:

Poursuite des travaux en commissions.

12h00:

Séance plénière: point sur l'avancée des travaux des commissions.

14h00:

Après midi de détente

18h30:

Réception des invités et soirée conviviale.

Jeudi 20 mai

8h30:

Fin des travaux en commissions
Élaboration des rapports et/ou motion.

10h30:

Présentation des rapports et/ou motion.

Présentation de modification des statuts.

Débat

11h00:

Vote sur les rapports et/ou motion.

Vote sur la modification des statuts.

12h00:

Clôture du congrès national par le Secrétaire général.





Thème 1

L'évolution de notre fonctionnement syndical

La période actuelle nous trouve dans le chaos d'un environnement particulièrement trouble et mouvementé. Elle interroge plus que jamais les fondements de l'identité « Jeunesse et sports » et la signification des évolutions erratiques des structures administratives qui la portent entre bricolages hasardeux et menaces de disparition pure et simple. Les évolutions démographiques de nos corps, l'évolution des pratiques et de leur encadrement, les transformations dans l'univers fédéral, la réorganisation territoriale des services de l'Etat, tout est mouvant, tout nous questionne.

Toute organisation doit s'interroger sur son évolution sous peine de se figer dans des fonctionnements qui ne répondraient plus aux exigences du temps, au risque de menacer sa pertinence et donc sa légitimité. Le SNAPS, héritier des organisations professionnelles directement impliquées dès l'origine dans le développement d'un service public du sport né il y a moins d'un demi-siècle, ne peut donc faire l'économie d'un regard sur le chemin parcouru afin d'envisager, dans un souci prospectif, les évolutions de son propre fonctionnement.

Il y va du maintien de notre crédibilité vis-à-vis de notre administration et de nos principaux partenaires institutionnels, mais aussi de notre attractivité par rapport aux professionnels que nous avons à charge de représenter. L'enjeu vous l'aurez compris est pour nous de rester performants au bénéfice de « la défense des intérêts matériels et moraux » de nos mandants dans

le cadre de la promotion du modèle sportif français auquel nous sommes tous très attachés parce qu'il contribue à donner du sens à notre engagement professionnel.

La réflexion sur notre fonctionnement syndical doit donc se placer dans la perspective de dynamiser la participation et l'engagement de nos élus⁽¹⁾ dans la vie syndicale, mais aussi d'optimiser une organisation technique destinée à soutenir la pertinence et l'impact de l'activité du SNAPS.

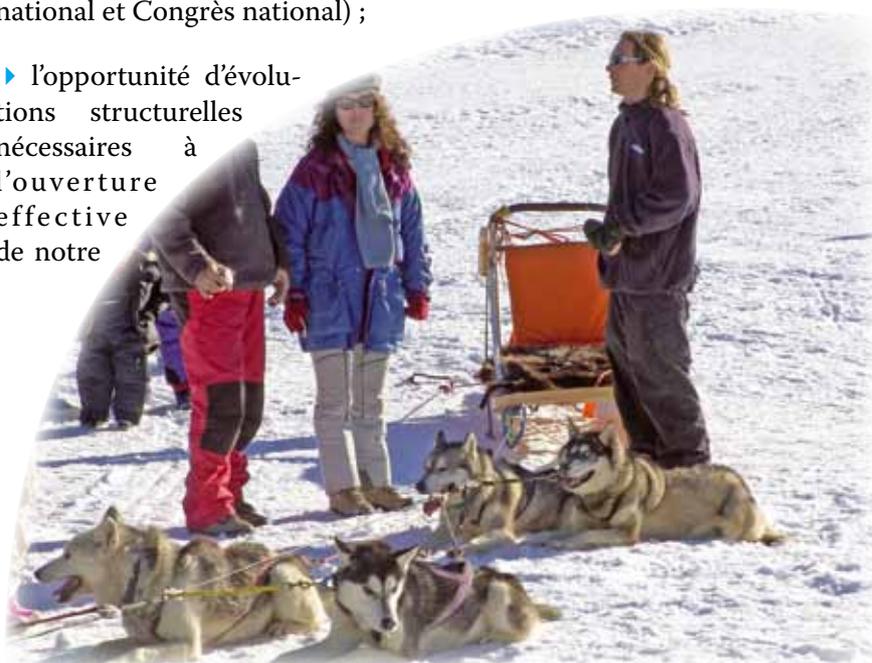
Notre travail peut donc s'élaborer sur la base de pistes de questionnement portant notamment sur :

- ▶ les conditions d'optimisation de l'implication de nos élus régionaux et nationaux ;
- ▶ la composition, le fonctionnement, la périodicité de la réunion de nos instances politiques (Conseil national et Congrès national) ;
- ▶ l'opportunité d'évolutions structurelles nécessaires à l'ouverture effective de notre

champ de syndicalisation, notamment vers nos collègues CTF ;

- ▶ l'optimisation de nos supports de communication et ressources télématiques au bénéfice de notre audience, du travail de nos élus et du service rendu à nos adhérents ;
- ▶ le bien fondé de notre affiliation fédérale au regard de ses avantages et inconvénients ;
- ▶ l'évolution de nos ressources et de nos charges au regard de la production des prestations qu'attendent nos élus et nos adhérents...

Joël Colchen.





Thème 2

Mise en place de la RéATE...

Comment faire face dans les services ?

Première cible de la RGPP dans le domaine du sport et avant même la mort des DDJS, les CREPS ont durement subi la politique du fossoyeur Laporte.

Le décret DDI a définitivement tué les « DDJS » et a marqué une deuxième étape dans la mise en œuvre de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'État (RéATE). L'espoir de voir l'échelon départemental conserver à long terme des missions éducatrices dans le champ du sport semble aujourd'hui plus que compromis.

Si les DRJSCS semblaient préservées en restant des services déconcentrés du Ministère des sports, la mise en œuvre de la RGPP 2 et les préconisations du rapport Bocquet laissent craindre le pire pour l'échelon régional. Privatisation des CTS, abandon de la politique du haut niveau ou encore déréglementation de l'encadrement sportif sont autant de mesures qui conduiraient purement et simplement à la mort du SES.

Faire mieux avec moins était l'adage de la RGPP 1, si nous ne nous mobilisons pas, faire rien avec rien sera peut-être la réalité de la RGPP 2!

Pour nous fonctionnaires techniques et pédagogiques du Ministère en charge des sports, quelles vont être les conséquences de la RéATE et de la RGPP 2? Quelle peut être notre stratégie pour y faire face? Que peut-on vraiment défendre et quelle sera notre marge de manœuvre?

Imposer notre fonctionnement à nos nouveaux directeurs:

Dans la plupart des cas, les nouveaux directeurs départementaux ne connaissent rien au domaine du sport et ce n'est parfois pas plus mal... Quant aux directeurs régionaux, plus familiers de la maison JS, ils semblent parfois tentés par le fonctionnement préfectoral. Développons des stratégies pour valoriser nos compétences spécifiques, faire respecter notre statut spécifique et nos conditions d'emploi (contrat d'objectif, autonomie d'organisation, pas de décompte horaire...).

Enfin, la multiplication des cheffillons est patente dans les DDI et les DRJSCS, pouvons nous accepter de nous laisser faire?

Tout se joue aujourd'hui, dans un an il sera trop tard!

Ils veulent de la cohésion sociale...

La cohésion sociale à la cote ces temps-ci. Accepterons-nous de rentrer dans leur jeu? La formation, le développement territorial, le soutien au mouvement sportif, etc... si toutes nos actions peuvent relever sous certains aspects d'une logique de cohésion sociale ne devons-nous pas nous garder du risque de nous voir cantonnés dans des opérations de réparation sociale. Battons-nous pour que les projets de services (qui doivent être rédigés ce trimestre) prennent intégralement en compte nos mis-

sions éducatives dans le champ du sport et à destination de tous les publics.

De nouvelles missions sport à créer?

Notre ministère ne veut plus entendre parler de formation qualifiante; pourquoi ne pas se lancer dans la formation continue des éducateurs sportifs du mouvement sportif?

Les sports de nature et le développement durable sont des priorités tant pour l'échelon régional que départemental: faisons jouer notre réseau et valorisons nos actions de terrain pour répondre à cette commande.

De plus en plus sur du technico-administratif et de moins en moins sur du technico-pédagogique, profitons de ce grand bazar pour replacer nos actions au cœur de notre métier!

Le SNAPS qui refuse de baisser la garde et se bat pour le maintien du service public du sport propose de porter une vraie réflexion sur la valorisation des PTP sport au sein des services déconcentrés de l'État. Lors du congrès ce groupe de travail devra élaborer une stratégie pour que les PTP sports soient demain les experts de terrain technico-pédagogique des DRJSCS et des DDCS.

Antoine Le Bellec



Thème 3

Moderniser les fonctions de PTP ?

Comment définir et encadrer "administrativement" les différentes fonctions de PTP sport (CAS, CT, formateur...) pour garantir et moderniser nos missions techniques et pédagogiques ?

Le bureau national du SNAPS a souhaité dès l'ouverture par la DS du « groupe de réflexion sur les ressources humaines affectées aux fédérations sportives » ne pas laisser des instances et personnes bien moins qualifiées que nous, décider seules (le SNAPS revendique son expertise sur ce champ très spécifique).

Force est de constater que la DS en démarrant ce groupe de réflexion au 4^e trimestre 2009 a une nouvelle fois prouvé sa méconnaissance et sa déconnexion vis-à-vis des réalités aussi bien politiques que de terrain. En effet, en plus d'écarter le SNAPS du débat, la DS n'a pas pris la mesure des conséquences du lancement en parallèle de la réflexion de la mission RGPP 2, alors que la RGPP 1 n'est ni totalement en place (IDF et DOM-COM prévue courant 2010) ni digérée (loin de là...). Le fait que ce débat ait été évoqué par R. Yade lors de son discours publicitaire de la Sorbonne ne peut être une excuse valable aux yeux des experts du champ.

L'actualité RGPP (rapport Bocquet condamnant les CT et le SES) et l'intervention d'organisations telles que le SNAPS ont permis de faire prendre conscience aux acteurs du service public du sport français qu'un débat aussi restreint n'avait pas de sens dans la période actuelle. En effet, alors que tout vacille, il existe dorénavant un consensus sur l'évidence que ce

n'est pas le moment de modifier le décret n° 2005-1718 relatif aux missions de CTS (le groupe de réflexion aura au moins permis de faire émerger cela).

Le débat ne peut donc que s'ouvrir à des problématiques d'actualité plus larges :

☞ le sport doit-il rester de compétence nationale (comme le prévoit le traité européen) tout en autorisant toutes les collectivités territoriales à adopter des politiques d'accompagnement, ou doit-il être décentralisé (compétence prioritaire d'une collectivité territoriale) entraînant l'explosion du code du sport et du modèle français actuel ?

☞ l'existence ou non d'un ministère du sport ou des sports (secrétariat d'État, haut commissariat, agence, rien...), avec ou sans retour de l'EPS ?

☞ l'inscription des PTP sport dans le programme sport (LOLF) ? Cela permettrait à la DS d'assumer les rôles indissociables de direction de missions et de direction de ressources humaines. En effet, face au désengagement financier de l'État au profit d'un multisubventionnement du monde sportif installé et inexorable, il est temps de reconnaître que les personnels du ministère des sports représentent sa première force ;

☞ la structuration du département ministériel sport ?

Quelles directions nationales, services déconcentrés ministériels ou interministériels, établissements (gérés directement ou en partenariat par l'État et/ou par les collectivités territoriales, etc.) ? Cette structuration doit être totalement indépendante du statut de « conseiller ou chargé de mission technique et pédagogique sport » de tous les PTP sports (ce qui est sans rapport avec la possibilité de détachement sur des emplois de direction ou autres) ;

☞ définir administrativement les fonctions de CAS, CT et formateur, voire les reformuler pour répondre à la spécificité de notre métier, tout en restant dans le cadre du statut de conseiller ou de chargé de mission ? Garantir que ce cadre administratif sera respecté quel que soit le lieu d'affectation du PTP ?

☞ ouvrir les grands chantiers, rendus obligatoires par l'évolution de l'environnement administratif et sociétal, que sont le recrutement et la formation des PTP sport (réforme et masterisation du concours de PS) et l'évolution des carrières (reprise de la constitution du corps de CTPS et ouverture, par la voie du détachement, sur des postes de direction, d'expert, de formateur, de management, etc.).

Jean Paul Krumbholz

C'est uniquement lorsque ces questions auront obtenu des réponses, que les quelques problèmes spécifiques aux CT (voir article dans ce numéro et le n° 81 de SNAPS/Infos) pourront trouver des réponses pertinentes.



Compte rendu de mandat

2008 – 2010

Deux années copieuses pour un mandat syndical particulièrement mouvementé !

Période de tous les dangers !

2008 – 2010, c'est d'abord au plan ministériel une période de régression et de conflits institutionnels incessants. Nous sommes au cœur d'une mauvaise passe... Mais non, non, non, nous ne sommes pas morts ! D'un ministère de plein exercice nous sommes devenus « Secrétaire d'État aux sports » placé sous la tutelle de circonstance d'un Ministère de la santé avec lequel, il faut bien le dire, nous n'avons aucune espèce de culture commune⁽¹⁾. Nos secrétaires d'État successifs, convaincus de peser pour rien dans le gouvernement, auront survécu en conflit permanent pour marquer un territoire qui se réduit comme peau de chagrin. Conflits récurrents avec leur ministre de tutelle, avec le CNOSE, avec leurs propres personnels qu'ils ont été incapables de protéger des conséquences calamiteuses d'une RGPP dont, solidarité gouvernementale assumée, ils ont dû se montrer solidaires.

Cette période aura vu passer deux secrétaires d'État. Bernard Laporte précédé du tintamarre de sa série de casseroles fut le premier secrétaire d'État « nommé pour plus tard » dans une administration laissée à l'abandon pour lui laisser le temps de terminer son aventure rugbys-tique. Une caricature de ministre que ce copain de plage mal dégrossi, recruté comme on joue aux courses, parce qu'il aurait pu devenir champion du monde de rugby... Nous avons eu des échanges clairs avec son cabinet, quelques analyses et options partagées⁽²⁾ avec cette équipe revendiquée impuissante, pieds et poings liés par Matignon et Bercy... et de profonds désaccords

avec ces bons élèves de la RGPP qui ont inauguré la désagrégation du réseau de nos établissements et programmé une dégringolade budgétaire de 25 % sur trois ans !

Vint ensuite Rama Yade, victime de la dissolution de son Secrétaire d'État aux droits de l'homme et bénéficiaire, pour cause de grande popularité, du droit d'asile aux sports⁽³⁾. Le sérieux du « générique » discours de la Sorbonne sur ses intentions en matière de promotion des vertus éducatives et sociales du sport ne résiste pas à la plus élémentaire analyse budgétaire. Et si l'on doit mettre le combat contre le rapport Bocquet à son crédit, il nous faut malheureusement constater à ce jour son investissement réel sur les seuls dossiers médiatiques, c'est-à-dire sur l'événementiel essentiellement lié au haut niveau et au sport professionnel. Le reste n'est que poudre aux yeux, écran de fumée. Il lui faudra donc, si elle veut convaincre⁽⁴⁾, affronter avec créativité le sévère recadrage « RGPP 2 » programmé pour juillet, en misant sur ce qui fait l'originalité et la valeur ajoutée de notre toute petite « maison ». Aura-t-elle l'humilité nécessaire pour entendre celles et ceux qui ne demandent qu'à jouer collectif pour sortir de l'épreuve par le haut ? Les prochains mois nous le diront...

Bilan d'étape RGPP et RéATE

Le sacro-saint dogme du « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite » est le fil rouge d'une politique qui prétend faire mieux pour moins cher. Le but recherché étant avant tout l'économie budgétaire, c'est

3- Quand on dit qu'un petit ministère ça rend toujours service pour caser quelqu'un...

4- Et à condition qu'elle reste encore un peu...

de manière générale un jeu de dupe qui s'est déroulé sur fond de parodie de dialogue social. La « Révision générale des politiques publiques » déroule ici comme ailleurs ses anneaux selon un plan d'ensemble qui n'a pas été perçu tout de suite par tout le monde, notamment par celles et ceux qui s'étaient laissés endormir par les promesses budgétaires mensongères de la campagne présidentielle de 2007. Si bien que la stratégie de la cuisson progressive de la grenouille plongée dans la casserole d'eau froide⁽⁵⁾ a d'autant mieux fonctionné que l'effet de système masqué par les attaques sectorisées n'a pas toujours été compris tout de suite⁽⁶⁾.

Le démantèlement du réseau des CREPS, la suppression de 10 établissements en deux vagues⁽⁷⁾ constituent le premier sacrifice concédé par le Secrétaire d'État aux sports aux exigences de la RGPP. Sacrifice orchestré sur la base d'un audit tellement bidon qu'il n'a jamais été publié. Solution la moins intelligente qui soit, quand le réseau de nos établissements maillant tout le territoire national constituait le seul véritable outil spécifiquement dédié à l'exercice des missions techniques et pédagogiques qui justifient ce ministère. Com-

5- Quand l'eau devient tiède la grenouille trouve ça plutôt confortable, un peu plus chaude elle à la flemme de sauter hors du bain et au-delà elle n'en a plus la force...

6- Quand on est venu arrêter le juif je n'ai rien dit, quand ce fut le tour de l'arabe, du communiste, puis de l'homosexuel je n'ai rien dit... Quand ils sont venus me chercher j'ai crié mais il n'y avait plus personne pour me secourir !

7- Si des « boîtes » subsistent ce ne sont plus des établissements sous tutelle du ministère des sports

1 - Le travail aussi c'est la santé...

2 - Notamment pour l'affectation de tous les PTP au niveau régional



ment avoir été aveugles au point de ne pas voir que ces établissements dédiés à la politique publique du sport constituaient une valeur bien plus sûre que des bureaux fongibles dans de grandes structures administratives départementales dans lesquels nos ministres se sont tôt ou tard condamnés à perdre tout contrôle réel sur leurs personnels!

La « Réorganisation de l'administration territoriale de l'État » constitue l'opération destinée à mettre en musique la cure d'amalgamation. On supprime les services déconcentrés des ministères puis on ventile les restes dans quelques grandes directions interministérielles. Les directions régionales demeurent des services déconcentrés des ministères mais les ministres perdent toute autorité sur les directions départementales qui relèvent toutes dorénavant du Premier ministre. Ces grandes manœuvres engagées sans qu'aient été redéfinies les missions des services, il restait à bricoler une cohérence afin d'habiller l'injonction à vivre et travailler ensemble. Et c'est ainsi que le sport s'est retrouvé fondu dans la « cohésion sociale »⁽⁸⁾... Une « mission d'appui » fut créée par la ministre de la santé pour définir ce qu'il fallait entendre par là, votre serviteur aura perdu une part de son temps dans des réunions de restitution des travaux de cette brillante coterie parfaitement autiste. Des pages d'un verbiage désespérant, émaillées de néologismes pompeux auront été consacrées à tourner autour d'une définition que sa complexité condamne au flou. Et puis, cerise sur le gâteau, cette glorieuse mission d'appui, dans un éclair de génie manipulateur, sortit « l'Ingénierie sociale » de son chapeau. Clinquant hochet linguistique destiné à inviter le fonctionnaire désorienté à adhérer au délire afin de pouvoir se donner fort opportunément, du « Monsieur l'Ingénieur »... Pathétique!

8 - Exit donc la référence à l'éducation, laquelle relève de l'autorité des recteurs et inspecteurs d'académie...

La mobilisation revendicative

D'un point de vue de politique générale, le gouvernement a porté très rapidement le fer sur la RGPP alors qu'il bénéficiait à plein de l'état de grâce consécutif à l'élection présidentielle. Le gouvernement avait une légitimité qui lui permettait de revendiquer sa détermination à ne reculer sur rien et les Français n'avaient plus qu'à assumer collectivement les conséquences annoncées du choix électoral d'une confortable majorité d'entre eux... La prise de conscience du désastre et les solidarités défensives ont de ce fait été bien tardives face au saccage engagé dans la fonction publique. Le SNAPS s'est très tôt mobilisé. Nous avons écrit partout et avons été reçus en audience dans les cabinets : à l'Élysée, à Matignon, aux sports. Nous avons rencontré nos ministres successifs : Bachelot, Laporte, Yade, les responsables des commissions sport des principaux partis politiques et le président du CNOSE... Nous avons alerté les parlementaires, les préfets, le mouvement sportif, les partis politiques et la presse sur les conséquences de ce qui menaçait le service public du sport. Mais chacun faisant le dos rond, l'heure n'était manifestement pas au sursaut... Si à Paris comme en région, l'activité des syndicalistes actifs a été rapidement happée par les chantiers protéiformes liés à la RGPP, il faut bien reconnaître que sur le terrain la mobilisation des collègues aura été extrêmement inégale et tardive du fait d'un déni de réalité ou de l'illusion d'une issue acceptable dans la négociation individuelle... Nos différents appels à manifester en association avec l'ensemble de la fonction publique, quand il en était encore temps, ont manifestement été très peu entendus dans le secteur Jeunesse & sports. Quant à nos nombreux collègues qui brillent et ont accès aux médias, force est de constater qu'ils ont oublié de valoriser leur qualité de fonctionnaire, ce qui aurait pu rassurer le citoyen et le contribuable sur l'usage fait des fonds publics. Ce manque de réaction, ces frilosité

tés n'ont pas manqué d'encourager la créativité morbide de ceux qui travaillaient dans l'ombre au dépeçage du service public du sport!

Le coup de canon a résonné dans l'univers J & S avec l'annonce du drame : on allait fermer 10 CREPS! La mobilisation monstre du 16 décembre 2008 restera dans les annales comme une grande première, tant à Paris que dans de nombreux services et établissements. Cette mobilisation bien trop tardive de « la base » a totalement surpris un ministre qui n'était plus autorisé à revenir sur une décision politique arbitrée, parce qu'il était invisable pour ce gouvernement d'inaugurer l'ère des reculades dans un si petit département ministériel. Ce brusque réveil aura tout de même démontré que si « les Français sont des veaux », J & S était tout de même capable de bouger très fort! Cette belle démonstration de ce dont nous sommes collectivement capables constitue pour nous un levier dont nous n'hésitons pas à user aujourd'hui et il n'est pas interdit de penser qu'elle a contribué à l'arbitrage salvateur rendu à propos du « rapport Bocquet »⁽⁹⁾.

Ce qui se profile maintenant avec la phase « RGPP 2 » c'est l'abandon et/ou la privatisation de pans entiers du service public, à travers la réduction programmée d'une fonction publique accusée d'être archaïque et dispendieuse. C'est la spoliation du seul patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. C'est précisément ce que prévoyait le « rapport Bocquet » en spéculant sur la duplicité supposée du mouvement sportif auquel il proposait un marché de dupe « Prise à charge des cadres techniques contre CNDS ». Cadres techniques et formations privatisés, c'eût été la disparition inéluctable du Secrétariat d'État aux sports. Ce projet a fort heureusement été rejeté grâce à la mobilisation conjointe de nombreux acteurs alertés après que nous l'ayons débusqué et propulsé sur la place publique en plein Jeux olympiques de Vancouver. Si

9 - Lequel a d'ailleurs donné sa démission



la privatisation des cadres techniques, la liquidation du secteur des formations et de l'encadrement réglementé sont semble-t-il écartées, la Secrétaire d'État est aujourd'hui au pied du mur. Il ne lui sera pas permis d'échapper une seconde fois aux exigences de l'hydre RGPP. Il lui faut donc maintenant faire preuve d'intelligence stratégique et de créativité pour sacrifier aux contraintes RGPP2 sans mettre en péril ce qu'il reste de notre patrimoine. Saura-t-elle saisir l'opportunité de la performance en s'attaquant aux coûteuses pesanteurs structurelles et fonctionnelles? Saura-t-elle valoriser l'intégralité de la richesse que constitue le potentiel du cœur de métier de son ministère? C'est ce que l'avenir proche nous dira...

Quelques perspectives encourageantes pour un avenir incertain...

Dans la perspective du fonctionnement des nouveaux services interministériels nous avons obtenu de Rama Yade qu'elle s'adresse aux préfets pour leur indiquer qu'ils devaient respecter les « compétences métier et compétences statutaires » singulières des personnels techniques et pédagogiques sport. Une instruction doit confirmer cette prise de position sans ambiguïté, gageons qu'elle se montrera à la hauteur de nos espérances. De son côté, le Directeur des sports à qui nous reprochions depuis toujours de négliger de s'intéresser aux CAS, vient de publier une instruction⁽¹⁰⁾ qui précise assez clairement ce qui est attendu en matière d'organisation administrative des DRJSCS et des DDI pour la prise en compte de la politique publique du sport à destination des publics prioritaires. Publics dont la définition couvre un large spectre puisqu'y sont notamment compris « les jeunes scolarisés ». Dire qu'il aura fallu attendre la crise RGPP pour que la direction des sports daigne se préoccuper des missions des profs de sport qui ne sont pas CTS! Nous avons enfin été reçus en audience par le directeur des sports, à

la satisfaction générale, et le SNAPS est enfin associé à un « groupe de travail CTS » qui doit se pencher notamment sur la redéfinition des concours de recrutement et la formation des professeurs de sport.

Représentativité et relations dans le champ inter-syndical

La représentativité du SNAPS dans la profession se maintient incontestée à un très haut niveau puisque lors des élections de 2008 à la CAP des Professeurs de sport nous maintenons sensiblement notre position de leader incontesté avec 76,38 % des voix et renouvelons nos 4 postes sur 5.

Les relations syndicales au sein de notre fédération ont connu quelques moments de tension avec nos amis du syndicat des inspecteurs lorsqu'ils se sont unilatéralement positionnés sur le thème de « l'encadrement » et ont prétendu empiéter sur notre champ de syndicalisation en démarchant nos collègues détachés sur emploi fonctionnel de direction, ou sur contrat de DTN. Notre fédération, l'UNSA-Education a dans un premier temps laissé pourrir le différend en vaines tentatives destinées à ménager la chèvre et le chou avant de se décider à arbitrer en faveur des droits du SNAPS. Nous n'avions nullement l'intention d'abandonner à d'autres la thématique de l'encadrement, d'autant plus que nous sommes dans une dynamique de développement certaine sur l'ensemble des fonctions que sont susceptibles d'exercer les professeurs de sport. Ces quelques difficultés passagères et le départ de nos collègues CEPJ vers le Haut-commissariat à la jeunesse a produit une coordination des syndicats du champ J & S assez erratique... La lutte contre les perspectives RGPP 2 et la nécessité d'organiser la campagne électorale qui s'annonce sont en train de resserrer les rangs d'une coordination qui devient plus complexe entre un champ qui n'est plus à proprement parler Jeunesse et sports et s'ouvre à la complexité du champ des ministères dits « sociaux »...

La vie n'est pas un long fleuve tranquille dans l'univers des instances du dialogue social du nouvel univers « Santé - Sports - Travail - Affaires sociales » et nous apprenons à nous découvrir réciproquement avec des organisations syndicales porteuses d'autres cultures. Les relations se construisent avec nos collègues de l'UNSA Santé et solidarité sur la base du soutien réciproque, chacun demeurant légitimement souverain sur les thématiques liées à son champ professionnel particulier. Les élections professionnelles qui vont se dérouler dans les DDI avant fin 2010 se présentent dans un contexte de rapport de force modifié entre confédérations syndicales, ce qui transformera sérieusement nos habitudes. Nous irons cette fois aux élections sous la bannière de « l'UNSA-Fonction publique »...

Formations / qualifications, c'est désespérant

Le chantier de rénovation de notre dispositif de formation est des plus désespérants qui soient puisque cela fait plus de 15 ans que l'on tente de rénover un système aujourd'hui acculé dans une impasse de type usine à gaz. Un pas en avant, deux pas en arrière depuis 15 ans!

Le « rapport Bertsch » était destiné à revisiter et mieux articuler les formations des champs J & S et STAPS, il a fait long feu... Avec le dispositif « Urgence formation », le mouvement sportif prend, sous l'impulsion d'Henri Sérandour, enfin conscience de l'enjeu fondamental que constitue la maîtrise des formations pour son avenir et obtient de Bernard Laporte qu'il admette que la loi puisse lui accorder une délégation en la matière... Rama Yade à peine arrivée aux commandes convainc Denis Masseglia d'y renoncer pour abandonner le champ aux CQP résultant d'arrangements entre employeurs et employés. Comment l'État et le mouvement sportif peuvent-ils abandonner volontairement tout pouvoir d'impulsion et jusqu'au droit de regard sur un sujet déterminant pour la

10 - Instruction 10-025



sécurité et la qualité éducative du service public du sport? Comment peut-on à ce point prendre plaisir à se tirer dans le pied? Affligeant!

Corpo

Le premier concours de recrutement de CTPS a eu lieu en 2008. Moins de la moitié des membres du premier jury destiné à distinguer des experts techniques et pédagogiques de haut niveau, avaient un passé de PTP sport. Comment s'étonner que nous ayons dû intervenir pour rééquilibrer la cotation des épreuves et éviter ainsi de donner une importance déterminante à des documents illustratifs du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) détournés comme supports d'épreuves académiques?

Le chantier de réforme des concours de recrutement des professeurs de sport est enfin ouvert, la première réunion de travail est programmée par le directeur des sports pour le 31 mars.

Les CAP ont trouvé leurs marques et chacun à sa place y veille au respect des règles destinées à garantir l'intérêt des agents. La direction des sports a à cet égard accompli des progrès significatifs... Nous avons inauguré à l'occasion du mouvement 2009, une procédure de mouvement en un seul temps⁽¹⁾ qui ouvre plus de possibilités de choix et moins d'incertitudes par rapport à l'expression des vœux. Dire qu'il aura fallu le grand chambardement induit par la RéATE pour que l'administration consente à se lancer dans cette réforme de procédure qui a donné toute satisfaction.

Nous avons enfin obtenu l'accord de la ministre pour une réévaluation significative de notre indemnité de sujétion. Nous avons en effet subi une dépréciation de plus de 25 % du montant de cette indemnité en 20 ans. Pour des raisons de programmation budgétaire, la mesure de rattrapage ne pourra toutefois pas intervenir avant l'exercice 2011.

¹¹-Nous avons enfin obtenu la suppression de la phase d'intention de mutation

La revendication de l'intégration de nos médecins dans un corps de médecins fonctionnaires semble enfin avancer vers une solution...

Nous avons sur ces deux ans obtenu trois succès au tribunal administratif sur des sujets qui faisaient l'objet de contentieux récurrent:

▶ Le ministre a été condamné pour avoir refusé de consulter les comités techniques paritaires sur le projet de PPP de l'INSEP, lequel impactait incontestablement l'activité de l'établissement et les conditions d'exercice professionnel des agents qui y sont affectés;

▶ L'administration a été condamnée suite à la mutation d'office d'un CTS sur une fonction de CAS. Le TA a fort justement considéré qu'il s'agissait là d'une sanction disciplinaire déguisée;

▶ L'administration a été condamnée suite à la mutation d'office d'un enseignant indûment détaché sur contrat dans une École nationale. Le TA a fort justement considéré qu'il s'agissait là d'un détachement abusif d'un fonctionnaire dans un établissement de sa propre administration et a condamné là aussi une sanction disciplinaire déguisée.

Vie syndicale et représentativité

L'implantation de notre siège vient à nouveau d'évoluer au sein de la Maison du sport français et nous venons d'intégrer un nouvel espace de travail fonctionnel, clair et calme. Espace que nous n'avons plus à partager comme dans la période de transition précédente, ce qui représente un confort certain en matière de garantie de confidentialité nécessaire au regard de certains sujets dont a à traiter l'activité syndicale.

Notre communication interne a été stimulée par une actualité débordante et une activité soutenue en conséquence, puisque nous avons publié 23 Flash-Infos en 2008 et 36 en 2009, soit à peu près 1 Flash tous les 10 jours sur 10 mois ouvrables pour cette dernière année. Par ailleurs les échanges via l'informatique étant aujourd'hui totalement entrés dans les mœurs, la communication ascendante et

descendante entre élus nationaux et régionaux nous a permis d'optimiser l'investissement individuel dans l'activité syndicale et notre réactivité collective. Notre site internet s'est quant à lui étoffé, il reste cependant des améliorations à lui apporter en matière d'alimentation et de fonctionnalité.

Pour ce qui est de la communication externe nos communiqués de presse sont régulièrement repris, essentiellement sur acteursdusport.org qui constitue un média de référence sur le champ du sport. Quant à notre SNAPS-Info, il est présent partout et s'est offert la couleur. Nous syndiquons aujourd'hui plus du ¼ des PTP sport, et si l'on considère que nous faisons aux élections professionnelles plus des ¾ des suffrages exprimés, nous présentons l'incontournable partenaire représentatif de près de 90 % des personnels relevant des corps propres du secrétariat d'État aux sports. Les adhésions au SNAPS sont en outre en progression constante. Nous avons franchi la barre des 600 adhérents en 2000, le cap des 700 adhérents a été franchi en 2008, une nouvelle progression a été enregistrée en 2009 et l'année 2010 est bien partie pour asseoir davantage encore une audience indispensable en ces temps difficiles.

Cette incontestable légitimité ne peut que renforcer chez nos interlocuteurs la perception de la pertinence de nos analyses et des mandats issus de nos conseils nationaux et destinés à affronter les défis des temps présents et à venir:

▶ Motion votée à Fon Romeu: Pour les formations de demain;

▶ Motions votées à Chalain: Pour la réécriture du statut des professeurs de sport; Pour une organisation territoriale au service de l'efficacité professionnelle;

▶ Motions votées à Eymoutiers: Pour la mastérisation des concours de recrutement; Pour la valorisation des contrats d'objectifs.

Claude Lernoold



Extraits du rapport financier pour les exercices 2008 et 2009

Les années se suivent et ne se ressemblent pas : après une année 2007 excédentaire de 10 979 €, 2008 et 2009 se soldent par des déficits respectifs de 4 289 € et de 3 843 €. Les principaux postes de dépenses restent à un niveau élevé avec :

- ☞ l'impression et la diffusion de notre SNAPS Infos (23 106 € pour 4 numéros)
- ☞ l'organisation des congrès et conseils nationaux (environ 15 000 € pour 1 congrès ou 2 conseils nationaux).
- ☞ la cotisation UNSA (17 626 € en 2009)
- ☞ missions et déplacements des membres du bureau national, des permanents et des commissaires paritaires pour 13 711 € en 2009.

Dans le même temps le principal poste de recettes avec les cotisations non seulement ne progresse pas, mais accuse un léger recul lié aux nombreux départs en retraite ne nos collègues acteurs du baby-boom (- 891 € en 2009).

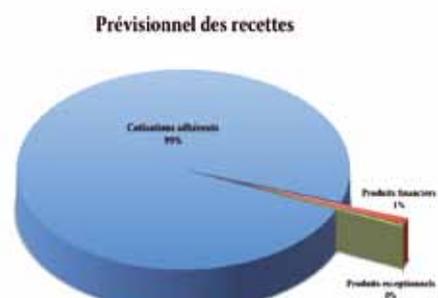
Les budgets prévisionnels 2010 et 2011 tiennent compte de la conjoncture actuelle (entre autres éléments) :

- ☞ nombreux départs à la retraite
- ☞ déménagement de notre bureau à l'intérieur du CNOSF impliquant une dépense nouvelle en charges locatives.

Le tassement des recettes et l'apparition de nouvelles dépenses nous imposent donc la plus grande prudence.

Jean Michel Gehin
Trésorier national

ACTIF			PASSIF		
	2009	2008		2009	2008
<u>Créances</u>	0 €	619 €	<u>Capitaux propres</u>		
<u>Valeurs mobilières de Placement</u>	40.984 €	0 €	- Autres réserves	55.661 €	59950 €
<u>Disponibilités</u>			- Résultat exercice	-3.844 €	-4.290 €
- Bred national	8.951 €	48 767 €	<u>Dettes</u>		
- Comptes régions	13.996 €	14 617 €		12.195 €	8.342 €
Charges constatées	82 €	0 €			
TOTAL	64.013 €	64.003 €	TOTAL	64.013 €	64.003 €





Les candidatures au conseil national



Nom - prénom : PETRE Bernard
Date de nais. : 28 décembre 1967
Grade : PS CN
Affection : ex DDJS de Loir et Cher
Mission : AS: protection des usagers/sport santé

Spécialités sportives et diplômes : BEES 2° ski nautique
Titres sportifs : Champion de ligue Centre Loiret (slalom) ancien membre de l'équipe de France senior
Activités syndicales : Secrétaire régional adjoint membre du CTPR, du CHS, de la commission régionale FPC j'ai siégé en qualité de représentant des personnels au sein des "COMIR" durant la phase de préfiguration RGPP et encore aujourd'hui jusqu'à la mise en place des CTPR - DDI.
Activités associatives : Membre du CD de la ligue du Centre Loiret (ski nautique) et membre du bureau du club GAZELEC ST Laurent ski nautique fondateur et animateur de l'atelier théâtre "le gang d'attraction".
Motivations : Membre du SNAPS depuis 2004 et secrétaire régional adjoint depuis 2007, je souhaite renforcer mon engagement syndical et accroître les actions à mener. Au terme du processus de destruction de nos services mené dans le cadre d'une pseudo-concertation RGPP1, le constat est édifiant et écœurant; je suis donc convaincu que seules les futurs combats à mener constitueront des raisons d'être professionnelles et personnelles capables de maintenir la fierté d'exercer le métier que nous avons choisi; ces combats devront également nous permettre de protéger et conserver les droits acquis de hautes luttes par nos prédécesseurs.



Nom - prénom : SARTHOU Alain
Date de nais. : 19 mars 1953
Grade : CTPS
Affection : CREPS Aquitaine
Mission : Mission nationale en communication depuis 1993

Spécialités sportives et diplômes : Rugby, ski, surf des neiges et activités de pleine nature. D.E.S.S.: Management et direction de structures et organismes sportifs. D.E.A.: Sciences et techniques de la communication -option médias-. 1^{ère} partie du diplôme de l'Insep - option management -.
Activités syndicales : Membre du snaps depuis 1985. Membre du conseil national depuis 2006. Membre du bureau régional depuis 2006. Participation aux cap et cetp nationales.
Motivations : Valorisation du corps des P.S. et des C.T.P.S.: technique et pédagogique. Défense du statut des P.S. et des C.T.P.S.



Nom - prénom : SCHMITZ Gaëlle
Date de nais. : 31 mai 1972
Grade : PS CN
Affection : DDCSPP Haute-Loire
Mission : Sport-santé - Formation
Spécialités sportives et diplômes : Canoë-kayak (Kayak polo) Diplômes: - Licence et Maîtrise STAPS: management du sport - BEES 1 Canoë-Kayak

Titres sportifs : Médaillée aux championnats du Monde et d'Europe de Kayak-Polo (de 1994 à 2000)
Activités syndicales : SNAPS: Année 2009-2010 (remplacement) - Secrétaire régionale Auvergne: septembre 2009.
Activités associatives : Bénévole: - Monitrice club de kayak, Comité départemental puis régional - présidente "amicale du personnel DRDJS-Lorraine" - présidente d'un club de kayak...
Motivations : Pouvoir représenter les activités professionnelles qui se déroulent au sein d'un service, notamment d'une DDCS-PP. Contribuer à exprimer (voire à défendre) les besoins des collègues dans leur métier et dans leur structure.



Nom - prénom : BALLOUARD Marie-Isabelle
Date de nais. : 19 septembre 1973
Grade : PS CN
Affection : CAS DDJS des Hauts de Seine
Mission : Suivi part territoriale CDNS; Contrôle des établissements sportifs.

Spécialités sportives et diplômes : BEES Tir sportif 1° et 2°
Titres sportifs : Vice-championne du monde junior.
Motivations : J'ai à cœur d'essayer d'aider mes collègues dans leurs perspectives professionnelles, dans un contexte actuel en constant remaniement.



Congrès national

SNAPS Infos 82



Nom - prénom: BAUDE Franck
Date de nais.: 28 octobre 1965
Grade: PS CN
Affection: DDCSPP Ariège
Mission: Suivi des comités départementaux, formation suivi des politiques de sport collectif du département.

Spécialités sportives et diplômes: BEES 2° Volley Ball, FIVB Niveau 2

Titres sportifs: entraîneur d'un pôle espoir pendant 10 ans.

Activités syndicales Syndiqué à l'UNSA depuis 1987 ancien secrétaire régional Nord Pas de Calais membre du bureau national rédacteur en chef du SNAPS Infos membre des CAP membre de la commission nationale de réforme:

Activités associatives: entraîneur bénévole volley ball sur le département

Motivations: continuer à participer à la défense du service public du sport à la française préserver la place de l'État et de ses agents auprès du mouvement sportif lutter contre les tentatives de destruction du service public en général.



Nom - prénom: CARLON Richard
Date de nais.: 30 octobre 1963
Grade: PS CN
Affection: DRDJS 75
Mission: DTN Fédération Française de Char à Voile

Spécialités sportives et diplômes: Voile, hand ball BEES 2 Voile (1989) et BEES 1 Hand (1984) Licence STAPS et CAPEPS (1986)

Activités associatives: Actuellement, quasi nulle. Entraîneur Hand de 1985 à 2004. Président d'associations à vocation culturelle (labélisées DRAC) de 1989 à 2000

Activités syndicales: Syndiqué depuis 1987, d'abord SNEP (prof d'EPS oblige) et SNAPS ensuite. Pas de responsabilités.

Motivations: Participer aux débats en ces temps difficiles. Défendre le service public de formation, et préserver la place de l'État et de ses agents au sein du mouvement sportif.



Nom - prénom: BISSONNET Philippe
Date de nais.: 24 mars 1966
Grade: PS CN
Affection: Pôle ressources national sport & handicap - CREPS Centre
Mission: Responsable du pôle ressources national sport & handicaps

Spécialités sportives et diplômes: BEES 2 Canoë kayak Volley

Activités syndicales: Conseil national SNAPS Secrétaire régional jusqu'en 2009

Motivations: La place des PTP sport dans le service public du sport



Nom - prénom: CARPENTIER Caroline
Date de nais.: 9 septembre 1958
Grade: CTPS HC
Affection: INSEP

Mission: Accompagnement de cadres ou d'entraîneur (coaching) - mission internationale sur l'Association des centres de haute performance - Réseau technique du Sport de Haut Niveau - dossiers divers

Spécialités sportives et diplômes: BEES 2 Natation sportive Certification en coaching. Certification en Programmation Neurolinguistique et Hypnose.

Titres sportifs: Plusieurs fois championne de France. Médaille d'or au 100 nl et médaille d'argent au 4 X 100 NL des Jeux Méditerranéens de 1975. Finaliste olympique (6^{ème}) au 4 X 100 NL des JO de Montréal en 1976.

Activités syndicales: Pendant quelques années (4 - 5 ans de 1997 à 2001), j'ai été dans la parité syndicale du CTP et du CHS de l'INSEP.

Motivations: Participante active aux congrès et aux réunions ouvertes du CN depuis quelques années, je suis prête à m'engager au sein du CN. Cette période actuelle de grands chamboulements provoqués par la RGPP, au sein de nos environnements professionnels (services du MSS et fédérations) m'encourage à m'investir encore plus pour la défense de nos statuts de fonctionnaires du service public du sport.



Nom - prénom: CABON Yves
Date de nais.: 10 février 1966
Grade: PS CN
Affection: DRJSCS du Languedoc-Roussillon
Mission: Coordonnateur du service public régional de formation

Spécialités sportives et diplômes: Voile DESS CAAE (IAE de Rouen) BEES 2 voile Maîtrise Staps BTS informatique.

Activités associatives: Arbitre régional voile

Activités syndicales: Conseiller du salarié. Membre du conseil national du Snaps Secrétaire régional du Snaps Membre CTPR & CHS

Motivations: Défense des intérêts des PS.



Nom - prénom: ETIENNE Marie-Laure
Date de nais.: 17 mai 1961
Grade: CTPS
Affection: Détachement sur Saint Brieuc Agglomération
Mission: Directrice de cabinet.

Spécialités sportives et diplômes: Canoë-kayak, BEES 2

Titres sportifs: 10 titres de championne de France par équipe slalom et descente 3^{ème} en manche de la coupe du Monde 3^{ème} coupe d'Europe de kayak de descente

Activités associatives: Diverses dans le canoë kayak, parents d'élèves, trésorière de la section FCPE

Motivations: Faire profiter le syndicat de l'ouverture acquise dans différents postes hors MJS dans les collectivités territoriales (Conseil général, communauté d'agglomération)



Nom - prénom : GAZZERI Pierre-Yves
Date de nais. : 27 février 1957
Grade : CTPS
Affection : CREPS Rhône Alpes
Mission : Chef du département Haut Niveau
Spécialités sportives et diplômes : Bac B/BE2 tennis/Prof d'EPS de formation (4 ans)/Maîtrise entraînement et performance/DESS Entraînement et management en milieu sportif/DESS option Psychologie appliquée au sport

Titres sportifs : Champion de France Universitaire par équipe en tennis (CREPS Voiron)

Activités associatives : Membre des bureaux dans les clubs de tennis où j'ai joué. Président de l'association des personnels du CREPS de Voiron durant 5 années.

Activités syndicales : Responsable SNEP (représentant PA) durant mes études de PA

Motivations : + Me battre pour garder les acquis liés aux corps des personnels du ministère, + Me battre pour garder un service public digne de ce nom!



Nom - prénom : JEHANNE Alain
Date de nais. : 20 mars 1954
Grade : PS CN
Affection : DRJSCS Basse-Normandie
Mission : Conseiller de développements internes chargé de la formation professionnelle tout au long de la vie, la formation

initiale, la VAE, la communication interne et l'analyse statistique

Spécialités sportives et diplômes : Basket-Ball, athlétisme et canoë-kayak Enseignant en EPS et diplômé en sciences de l'éducation mention "formation d'adultes"

Titres sportifs : Titres régionaux en Basket-Ball et Athlétisme

Activités syndicales : Ininterrompue depuis 1980. Secrétaire régional et national (syndicat enseignants d'EPS FEN jusqu'en 1995 puis au SNAPS Unsa)

Motivations : Souhaite mener les combats syndicaux rudes à venir dans le cadre des services reconfigurés et tout particulièrement ceux qui ont trait à la défense de nos "métiers".



Nom - prénom : LE BELLEC Antoine
Date de nais. : 14 octobre 1981
Grade : PS CN
Affection : DDCS Drôme
Mission : Référent sports de nature pour la Drôme. Développement de l'emploi sportif

(suivi des PSE) Formation / examens. Webmaster site DDCS 26

Spécialités sportives et diplômes : Licence STAPS "entraînement sportif" Canoë-Kayak (BEES 1 CK) Alpinisme, moyenne montagne (BEES AMM en cours) Sports de nature (VTT, Ski, course à pied)

Titres sportifs : Vice champion de France junior C1 slalom 1998. Vice champion de France C1 slalom N2 en 2002.

Activités syndicales : Membre du conseil national depuis 2006. Secrétaire régional Rhône Alpes depuis 2008. Membre du bureau national depuis 2008.

Motivations : Promouvoir nos missions techniques et pédagogiques. Défendre notre statut. Se battre contre la RGPP destructrice du service public. Accompagner les collègues...



Nom - prénom : LECOMTE Franck
Date de nais. : 31 mai 1964
Grade : PS CN
Affection : ENVSN
Mission : formation entraîneurs coaching préparation physique et mentale

Spécialités sportives et diplômes : Voile PDSport; CAPEPS; BEES2°Voile

Activités syndicales : membre du conseil national membre du CTP et du CHS de l'ENVSN

Motivations : promouvoir et défendre la profession



Nom - prénom : LERNOULD Claude
Date de nais. : 7 juin 1957
Grade : PS CN
Affection : DR Ile de France
Mission : Décharge totale de service pour

l'exercice d'un mandat syndical.

Spécialités sportives et diplômes : Judo BEES1 – Voile BEES1 – Maître nageur sauveteur – Endurance équestre

Titres sportifs : Champion de France par équipe 1993 en Endurance équestre

Activités associatives : Dans le domaine de l'Endurance équestre.

Activités syndicales : Secrétaire Général du SNAPS. Commissaire paritaire à la CAP des professeurs de sport. Membre du CTPM du Secrétariat d'État aux sports.

Motivations : J'ai décidé de ne pas représenter ma candidature à la fonction de Secrétaire général. Cependant, conscient des responsabilités que me confère mon engagement au cours des dernières années, je souhaite « passer le témoin » en collaborant à l'équipe qui présidera aux destinées du SNAPS. Il me paraît en effet particulièrement important dans la période agitée que nous connaissons, de tout mettre en œuvre pour selon la formule consacrée, la promotion des « intérêts matériels et moraux » des professionnels que nous représentons.



Nom - prénom : MILLON Raphaël
Date de nais. : 28 février 1971
Grade : PS CN
Affection : DR IDF
Mission : CAS, bureau du haut niveau

Spécialités sportives et diplômes : Spécialité: Badminton Diplômes: BEES 2e degré badminton, maîtrise STAPS "entraînement sportif"

Titres sportifs : Niveau national dans les années quatre-vingt-dix (12e joueur français en simple homme et double homme en 96)

Activités associatives : Coprésident d'une association d'éducation populaire Membre de l'association Survie (lutte contre la françafrique)

Activités syndicales : Secrétaire régional du SNAPS depuis avril 2008 Membre du bureau national depuis déc 2009

Motivations : Défendre le service public du sport, nécessité absolue par les temps qui courent / Envie de m'impliquer dans l'action syndicale pour donner du sens aux missions des PTP sport / Être offensif pour défendre nos statuts et missions... se bagarrer en équipe!



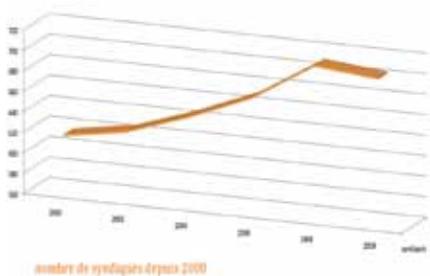
Qui sont les syndiqués : une façon de faire le point...

Depuis la création du S.N.A.P.S. par la fusion entre le groupement des cadres techniques et quelques petits syndicats corpos en 1989, notre syndicat a toujours été, et de loin, le plus représentatif des personnels techniques et pédagogiques de l'ex-Ministère de la jeunesse et des sports. Il a été à l'origine de nombreuses actions défensives (comme la tentative de suppression des CTS à la veille des Jeux d'Atlanta en 1996) ou offensives (création du corps des CTPS en 2003).

Aujourd'hui, il est confronté à la plus grande offensive de démantèlement jamais tentée, avec froideur, obstination, voire cynisme...

Face à cette « révolution », nous nous retrouvons en situation de « conservateurs », mais quand « modernité » rime avec « ultralibéralisme » un syndicat ne peut qu' « entrer en résistance » avec toutes ses armes, à commencer par ses troupes. Mais quelles sont-elles ?

C'est ce que tente d'analyser cet article.



Un nombre d'adhérents stable...

Le cap des 700 adhérents a été franchi pour la première fois en 2008; il l'a été de nouveau en 2009, ce qui élève le taux de syndicalisation chez les PS et les CTPS à plus de 25 %.

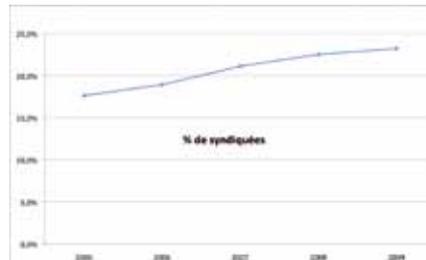
C'est en 2000 qu'avait été franchi celui des 600. Nous pouvons donc afficher notre représentativité permanente sur la décennie qui s'achève (elle est d'ailleurs confirmée par les différentes élections professionnelles qui nous donnent régulièrement entre 75 et 80 % des voix).

...qui se féminise...

Les corps de PTP sports se sont de plus en plus ouverts aux femmes, depuis le passage de Marie Georges BUFFET à la tête du ministère (et

sûrement grâce à elle) et le taux de syndicalisation s'en est ressenti chez nous.

Malheureusement, elles subissent autant que les hommes les décisions de la RGPP (non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite).

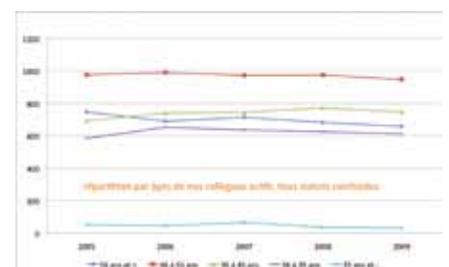


...mais qui vieillit!

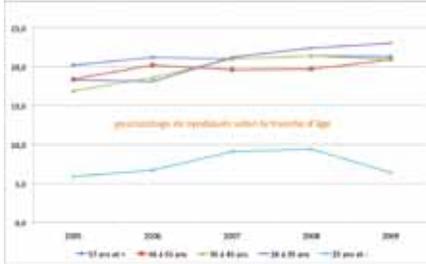
Par contre, ce qui est moins réjouissant, c'est le vieillissement des différents corps. Cela s'explique normalement pour le corps « de

débouché » que doivent constituer les CTPS; cela s'explique aussi pour les professeurs d'EPS dont le détachement est de plus en plus rare (restent essentiellement ceux qui sont formateurs dans les établissements); même explication pour les CE EPS.

Par contre, la baisse du nombre de places offertes aux différents concours, depuis ces dernières années, empêche le corps des PS de se régénérer, ce qui posera à court terme un problème d'effectifs dans certains services déconcentrés, certains établissements ou certaines fédérations (on note déjà des postes vacants non pourvus au dernier mouvement!). L'appel trop systématique à des contractuels n'arrange pas la situation de nos collègues.



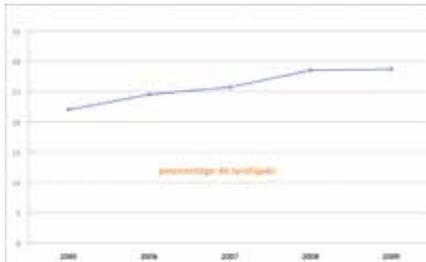
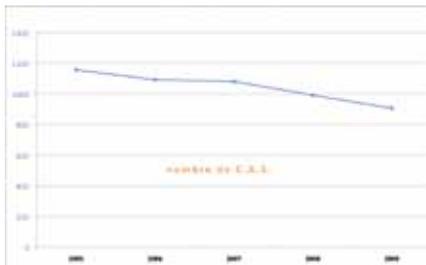
Concernant les syndiqués, les plus anciens ne nous « lâchent » pratiquement jamais (même à la retraite! nous n'avons jamais eu autant de retraités syndiqués!); et quand on regarde les différentes tranches d'âge, hormis les plus jeunes, notre représentativité dépasse partout les 20 % en 2009.



Plus présents dans les services déconcentrés...

Depuis plusieurs années, le nombre de conseillers d'animation sportive dans les services déconcentrés diminue. Nos collègues, plus inquiets que les autres sur leur avenir, hésitent moins à se syndiquer considérant nos actions relativement efficaces.

Ce n'est pas le cas à l'Administration centrale (4 syndiqués sur 33



chargés de mission). Les collègues craindraient-ils d'être mal vus s'ils sont syndiqués!?

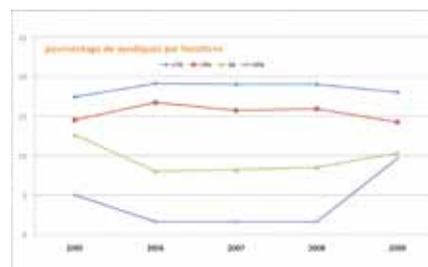
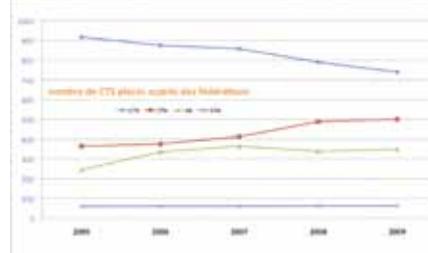
...que dans les fédérations...

Beaucoup de différences selon que l'on ait affaire aux CTR, aux CTN ou aux entraîneurs nationaux.

En effet, si les premiers nommés (CTR et CTN) sont quasiment tous des cadres techniques d'État (99,1 %), ce n'est pas du tout le cas des entraîneurs nationaux, dont 39 % sont des agents contractuels (plus de 130!).

Et le taux de syndicalisation s'en ressent fortement!

À noter le cas particulier des DTN, qui sont 62 dont 10 contractuels (16 %) (et 6 syndiqués chez nous).

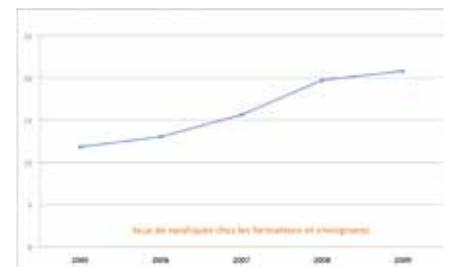
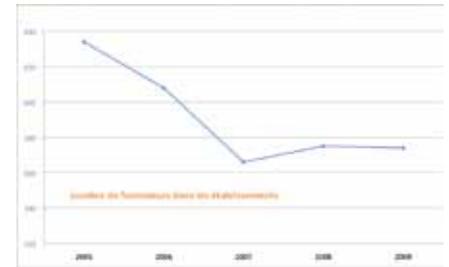


...et les établissements.

La fermeture de plusieurs établissements (Montry puis 6 autres CREPS) a fait baisser le nombre de formateurs, et cela risque de ne pas s'arrêter là!

Les collègues nous ont rejoints après les actions menées fin 2008,

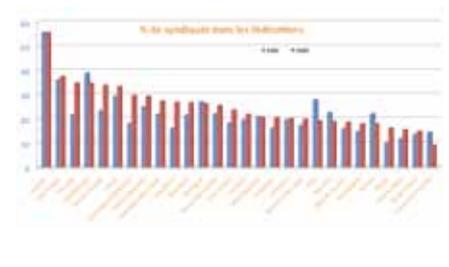
ce qui nous a aidé dans la défense de nos établissements.



Une présence inégale sur les territoires...

Nous sommes fortement implantés en Picardie, Franche Comté, Aquitaine, Bretagne, Champagne, Corse et, d'une façon générale dans tous les départements et collectivités d'outre-mer.

Par contre, nous avons du travail à faire pour être plus présents en Alsace, et en Haute-Normandie.



...dans les fédérations...

Nous constatons une répartition inégale.

Il y a les « historiques » (natation, voile, canoë-kayak), les « traditionalistes » (athlétisme, football, cyclisme, UFOLEP, badminton), et les « circonstancielles » (équitation, EPGV, UCPA).

Il y a aussi les absents constants qui n'ont pas encore compris l'utilité de se syndiquer...



Et demain... ?

L'application « pure et dure » de la RGPP, concernant le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, va avoir des conséquences dramatiques pour l'encadrement du sport.

Bernard LAPORTE, en son temps, avait intelligemment ménagé le « cœur de métier » de son ministère en cherchant les économies sur d'autres catégories de fonctionnaires.

Mais aujourd'hui, « nous sommes dans le dur! ». 384 collègues ont 60 ans et plus en 2010.

Parmi eux :

148 CAS : croyez-vous que l'on va recruter des personnels de catégorie A pour mener des missions de contrôle en D.D.I. ?

18 formateurs dans les CREPS : le recours à des contractuels est déjà bien ancré dans les esprits ; pourquoi embaucher des fonctionnaires ?

182 CTS placés auprès des fédérations (14 collègues en athlétisme, 19 au football, 13 à la gym et au judo, 12 au tennis...) : quelle occasion pour proposer aux présidents de fédérations de choisir leurs cadres et de les salarier (en leur attribuant une subvention, au début) !

Combien vont prendre leur retraite ? En tout cas, 49 postes seront ouverts aux différents concours de professeur de sport en 2010.

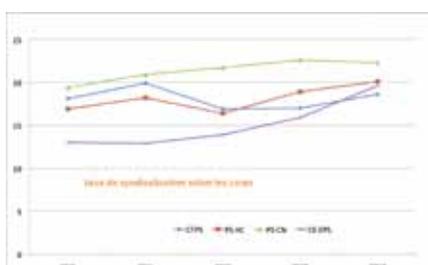
La soustraction est facile à faire !

Gérard Letessier

	moins de 3 et/ou moins de 10 % CTS syndiqués	Plus de 10 et/ou plus de 25 % CTS syndiqués
2005	Aviron, cyclotourisme, FFEPMM, FSGT, golf, handisport, judo, karaté, motocyclisme, randonnée pédestre, roller skating, ski nautique, spéléologie, sports de glace, squash, surf, taekwondo, tennis, volleyball.	Athlétisme, badminton, boxe française, canoë-kayak, course d'orientation, gymnastique, haltérophilie, montagne escalade, natation, sport boules, études et sports sous-marins, UFOLEP, voile.
2009	Basketball, bowling, football américain, FFEPMM, FSGT, hockey sur gazon, hockey sur glace, judo, montagne escalade, ski, ski nautique, spéléologie, taekwondo, volleyball.	Athlétisme, badminton, boxe française, FFEPGV, équitation, football, gymnastique, karaté, natation, études et sports sous-marins, UCPA, UFOLEP, voile, vol à voile, vol libre,

...et selon les corps.

Nous aurions pu penser qu'à l'origine de la création du corps des C.T.P.S., nos collègues nous en auraient été reconnaissants en se syndiquant massivement ; cela eut été un formidable levier pour agir sur la politique sportive de notre pays au lieu de subir les coupes en règle habituelles. Malheureusement, il n'en a rien été et le taux de syndicalisation chez les CTPS n'est pas supérieur à celui des autres corps, bien au contraire...



A PROPOS DES CAP ...

La direction des ressources humaines de notre cher secrétariat d'État aux Sports a, contrainte et forcée, rejoint physiquement le site de la DRH de la santé à Montparnasse. Cette transhumance s'est finalisée fin janvier 2010, avec son inévitable cortège de difficultés techniques, de restructurations internes, de départs, mais n'aura pas, pour l'instant, impacté le déroulement normal des opérations paritaires. Le désir vertical de notre grand ministère d'aligner la gestion des opérations statutaires entre des missions si différentes que la santé et la jeunesse et les sports relève en effet bien souvent de la tentation du « mariage de la carpe et du lapin »...

Bien qu'il faille sans cesse souscrire depuis plusieurs semaines à de multiples réunions communes à toutes les organisations syndicales représentatives des champs santé et J & S, lesquelles ont pour ambition de revisiter la gestion de nos corps et de leurs représentants (statut des déchargés syndicaux, droit à mobilité, avancement;

chantiers liés à la mobilité interministérielle, à l'évaluation/notation, à la mise en place de primes de fonction et de rendement...), vos représentants élus en CAP n'ont eu qu'une opportunité d'être réunis depuis notre précédent Snaps-Info 81 et la CAP de décembre 2009.

La CAP des PS qui s'est tenue le 2 février dernier avait principalement pour objet d'examiner les demandes de révision de note 2009 manifestées par nos collègues. Une bonne quarantaine de fiches de notation n'étaient pas revenues à l'administration centrale à ce jour, elles concernaient des agents promouvables entre le 1-09-10 et le 31-08-10. Beaucoup d'autres manquent à l'appel, quasiment pour l'essentiel des fiches concernant des agents affectés à l'administration centrale (détachés, contrats PO ou HN, CTN...).

Sur 21 PS demandeurs de révision de note (19 dossiers prédocumentés et 2 remis en séance), 20 collègues demandaient une augmentation dont 5 se situaient déjà au maximum de la fourchette de notation de leur échelon et un collègue avait manifesté son désaccord en refusant de signer sa fiche.

Après examen de chaque cas individuel, l'administration faisant état des éléments complémentaires fournis par les chefs

de service sollicités à sa demande (ce sont documents lus en séance mais non remis aux commissaires paritaires sous forme papier car souvent parvenus tardivement), les débats ont apporté les résultats suivants :

- ▶ Les 5 demandes issues de collègues ayant obtenu la note maximum possible de leur échelon (dont 2 font pourtant (DD26 et DR87) l'objet d'une demande explicite de leur chef de service pour dépasser le plafond!!!) ne reçoivent aucune suite favorable, à l'unanimité.

- ▶ La demande issue du collègue en sommet de carrière (PS HC 7^{ème} éch) a reçu un avis unanime pour porter la note de 98 à 99/100.

- ▶ 8 font l'objet d'une révision favorable: 5 collègues sont réévalués d'1 point, 2 collègues de 2 points, 1 collègue de 4 points.

- ▶ 5 collègues ne voient pas leur note réévaluée (vote opposé Administration/Commissaires paritaires 5 voix contre 5). Deux de ces collègues ne changeront donc d'échelon qu'à l'ancienneté.

- ▶ 2 collègues restent également sur la note proposée (unanimité devant le défaut de lettre argumentée au sujet de la demande de révision).

Une quarantaine de fiches de notation de collègues promouvables n'étaient pas rentrées en temps et en heure, elles devront donc être examinées ultérieurement avant de pouvoir procéder à l'avancement d'échelon.

Outre les opérations habituelles d'informations et d'échange, relatives aux détachements, passages



sur contrats PO ou HN, demandes de mise en disponibilité, nous avons accueilli avec un grand soulagement et une satisfaction non dissimulée l'intégration de collègues détachés dans le corps depuis plus de deux ans (même depuis 20 ans!..) et affectés au CREPS Antilles-Guyane. Le déplacement sur place de notre secrétaire général et la mission d'inspection (qui aura finalement été menée par la direction des sports!..) ayant permis d'aboutir à une solution juste et équitable pour ce qui concerne les deux collègues concernés.

Le SNAPS avait proposé un copieux complément à l'ordre du jour. Nous avons notamment fait état de :

- ▶ Nos regrets réitérés concernant l'absence d'un concours de recrutement CTPS en 2010.
- ▶ Notre constat alarmant d'avoir pu vérifier la perte d'au moins 47 postes dans l'effectif opérationnel des PS ces deux dernières années.
- ▶ L'administration nous a précisé que 82 recrutements de PTP sports sont prévus pour 2010 pour 107 départs en retraites envisagés, soient une minoration de 25 agents supplémentaires. Elle précise que cela constitue, de son point de vue, une situation globalement favorable, dans la mesure où le bon de commande général de la FP n'envisage pas de remplacer plus d'un départ en retraite sur deux, depuis plusieurs années. Et que ce sont surtout les autres catégories d'agents en poste au ministère qui en supportent le poids ;
- ▶ La prévision de recrutement de PS connue à ce jour, s'établit pour

2010 à : Concours externe = 28, Concours interne = 6, 3^{ème} voie = 2, SHN = 12, Détachements = 20 (10 CAS et 10 CTS), 2^{ème} carrière des militaires = 2, Liste complémentaire 2008 et 2009 = 12 (principalement CTS concours externe).-

- ▶ Un poste de CTN auprès de la FFPJP devrait être pourvu par mutation au 1.05.2010 au plus tard.
- ▶ Le SNAPS a réitéré sa demande d'organisation d'une mesure d'intégration très « volontariste » des agents issus d'autres corps et exerçant depuis de nombreuses années des missions de PTP sport en situation de détachement ou contractuelle. La DS et la DRH en ont pris note, elles apporteront une réponse prochaine en relation avec les promesses de titularisation et d'intégration dans la F.P, relevées récemment dans les propos publics du Président de la République.
- ▶ Le SNAPS a rappelé son souhait que tous les PTP affectés dans les nouvelles structures départementales puissent bénéficier d'un « droit d'option » en faveur d'une affectation au niveau régional. L'administration a indiqué qu'un arbitrage politique avait été pris en faveur de la localisation de postes en DDI. Les mutations ne pourront donc être opérées systématiquement, mais seulement dans le cadre des postes disponibles à l'occasion du mouvement annuel.
- ▶ L'accord oral de madame la secrétaire d'État pour revaloriser les indemnités de sujétions des PTP sport a été rappelé. L'administration nous a répondu que cela ne pourrait être effectif qu'à compter de la loi de finances 2011. Des réu-

nions DRH Santé/OS sont prévues à court terme sur ces aspects (PFR).

- ▶ Nous avons rappelé tout notre attachement à la réforme des concours et à la « mastérisation » en relation avec l'INSEP, des concours de recrutement de PS.
- ▶ Le SNAPS a rappelé qu'il serait particulièrement attentif à la rédaction de la circulaire mobilité 2010, dont il attendait impatiemment les derniers arbitrages.

Rappelons que lors de chaque CAP les Collègues concernés par les opérations sont avisés individuellement, à titre conditionnel, des résultats proposés pour ce qui les concerne. L'accès réservé sur le site internet SNAPS ouvre par ailleurs accès aux informations plus particulières.

Le calendrier 2010 appelle à une CAP d'avancement d'échelon le 9 mars après-midi, puis aux CAP suivantes :

- ▶ Avancement de grade (CTPS) le 8 avril après midi,
- ▶ Intégration par liste d'aptitude (PS) le 24 avril AM et (CTPS) le 5 mai après-midi,
- ▶ Mutations PS et CTPS le 17 juin toute la journée,
- ▶ Avancement de grade (HC PS) le 6 juillet après-midi, jour où les sortants des concours 2010 devraient connaître leur affectation.

Vos commissaires paritaires restent à votre écoute et vous assurent, en ces temps difficiles, de leur profonde motivation.

Joël Colchen





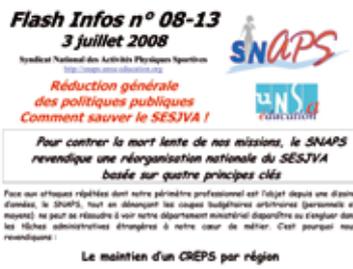
Devenir membre d'un syndicat ? C'est un acte de citoyenneté professionnelle responsable !
 C'est agir, participer au débat et à l'action ;
 c'est appartenir à une organisation solidaire ;
 c'est être informé des questions corporatives.

Concrètement, adhérer et soutenir le SNAPS, c'est aussi :

ÊTRE INFORMÉ RÉGULIÈREMENT

FLASH Infos

Lettre d'information diffusée par mail aux syndiqués



SNAPS Infos

Trimestriel d'information



SITE INTERNET

<http://snaps.unsa-education.org>



BÉNÉFICIER D'UN DIALOGUE AVEC LE BUREAU NATIONAL ET LES SECTIONS

En région, avec les **Sections régionales** voir page 32

Par téléphone au **01 58 10 06 53 ou 54**

Par courriel **snaps@unsa-education.org**

ÊTRE ENTENDU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

CHSM - CHSR

Comités Hygiène et Sécurité

Agir pour un environnement de travail sain et sans danger.

CTPM - CTPR - CTPC

Comités Techniques Paritaires

Agir pour un cadre de travail équitable, juste et équilibré.

CAP

Commission Administrative Paritaire

Agir pour contrôler la régularité des nominations, du mouvement, des promotions et des procédures disciplinaires.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

MES AVANTAGES

50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?

LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.



Adhérer

SNAPS Infos 82



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2010

(Période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2010)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français - 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Adresse :

T. fixe : / / / CP/Ville

Portable: 06 / / / / E-mail : @

Grade et classe (2): Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100

Indice (2) : Fonctions : Affectation :

Temps partiel : % Retraité Autres situations (3):

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse à la rubrique (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € A _____, le _____

(voir page ci-contre)

- par prélèvement automatique (*)
- par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

Signature



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels ! Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

J'épargne Je gagne des Points J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points. Chacun d'entre nous épargne pour construire son taux de crédit.

Renseignez-vous sur www.casden.fr ou CASDEN Direct au 0826 824 400 (0,152 euro TTC/mn en France métropolitaine)

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2010 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/09 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/10 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.



CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*

	Brut	INM**	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS
4ème	HEA3	963	4436,79 €		264 €	CLASSE NORMALE					
4ème	HEA2	916	4220,25 €	1 an	252 €						
4ème	HEA1	881	4058,99 €	1 an	240 €						
3ème	1015	821	3782,56 €	3 ans	225 €						
2ème	966	783	3607,48 €	2 ans	213 €	11ème	1015	821	3782,56 €		225 €
1er	901	734	3381,73 €	2 ans	201 €	10ème	966	783	3607,48 €	2 ans 6 m	213 €
HORS CLASSE						9ème	901	734	3381,73 €	2 ans 6 m	201 €
						8ème	835	684	3151,36 €	2 ans 6 m	183 €
						7ème	772	635	2925,61 €	2 ans	171 €
						6ème	716	593	2732,10 €	2 ans	159 €
						5ème	664	554	2552,42 €	2 ans	150 €
						4ème	618	518	2386,56 €	2 ans	141 €
						3ème	565	478	2202,27 €	2 ans	129 €
						2ème	506	436	2008,76 €	2 ans	117 €
						1er	427	379	1746,15 €	2 ans	102 €

PROFESSEUR DE SPORT*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
7ème	966	783	3607,48 €		213 €	CLASSE NORMALE							
6ème	910	741	3413,98 €	3 ans	201 €								
5ème	850	695	3202,04 €	3 ans	189 €								
						11ème	801	658	3031,58 €				177 €
4ème	780	642	2957,46 €	2 a 6 m	174 €								
						10ème	741	612	2819,64 €	5 a 6 m	4 a 6 m	3 ans	165 €
3ème	726	601	2768,96 €	2 a 6 m	162 €								
						9ème	682	567	2612,32 €	5 ans	4 ans	3 ans	153 €
2ème	672	560	2580,06 €	2 a 6 m	150 €								
						8ème	634	531	2446,45 €	4 a 6 m	4 ans	2 a 6 m	144 €
1er	587	495	2280,59 €	2 a 6 m	135 €	7ème	587	495	2280,59 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	135 €
HORS CLASSE						6ème	550	467	2151,59 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	126 €
						5ème	510	439	2022,59 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	117 €
						4ème	480	416	1916,62 €	2 a 6 m	2 a 6 m	2 ans	111 €
						3ème	450	395	1819,87 €	1 an			105 €
						2ème	423	376	1732,33 €	9 mois			99 €
						1er	379	349	1607,93 €	3 mois			99 €

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Cotisation SNAPS
5ème	966	783	3607,48 €		213 €	HORS CLASSE					
4ème	910	741	3413,98 €	4 ans	201 €						
3ème	850	695	3202,04 €	4 ans	189 €						
2ème	810	664	3059,22 €	3 a 6 m	177 €						
1er	741	612	2819,64 €	3 ans	165 €						
CLASSE EXCEPTIONNELLE						6ème	801	658	3031,58 €		177 €
						5ème	741	612	2819,64 €	3 ans	165 €
						4ème	645	539	2483,31 €	3 ans	147 €
						3ème	607	510	2349,70 €	3 ans	138 €
						2ème	569	481	2216,09 €	3 ans	132 €
						1er	538	457	2105,52 €	2 ans	120 €

NORMALE	Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
11ème	646	540	2487,92 €				147 €
10ème	608	511	2354,31 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	138 €
9ème	570	482	2220,70 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	132 €
8ème	539	458	2110,12 €	4 ans	3 a 6 m	2 a 6 m	126 €
7ème	504	434	1999,55 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	114 €
6ème	478	415	1912,01 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	111 €
5ème	449	394	1815,26 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	105 €
4ème	423	376	1732,33 €	2 a 6 m	2 ans		99 €
3ème	395	359	1654,01 €	1 a 6 m	1 an		96 €
2ème	366	339	1561,86 €	1 a 6 m	1 an		90 €
1er	306	297	1368,36 €	1 an			81 €

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,06 €

** Valeur de l'INM au 1er octobre 2009



Vos secrétaires régionaux

ALSACE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

AQUITAINE

M. MORIN Jean Louis
51 rue de Coulmiers
33400 TALENCE
port. 06 85 20 43 48
morintitou@aol.com

AUVERGNE

M. SCHMITZ Gaëlle
13 rue St Benoît
43750 VALS PRES LE PUY
prof. 04 71 09 80 96
port. 06 61 11 63 15
schmitzprovostg@gmail.com

BASSE-NORMANDIE

M. JEHANNE Alain
10, rue de Montreal
14000 CAEN
prof. 02 31 43 26 46
port. 06 78 88 50 51
alain.jehanne@yahoo.fr

BOURGOGNE

M. LANCE Xavier
3bis Impasse Monnot Boissière
21370 PLOMBIERES LES DIJON
prof. 03 80 68 39 25
port. 03 80 68 39 01
xavier.lance@jeunesse-sports.gouv.fr

BRETAGNE

Mme MAUS Marie Annick
27 rue Hoche
56400 AURAY
prof. 02 97 46 29 36
port. 06 74 17 29 64
marie-annick.maus@jeunesse-sports.gouv.fr

CENTRE

M. DEPLANQUE Mathieu
1 rue Paul Sougy
Apprt. 343
45100 ORLEANS
prof. 02 38 77 49 00
port. 06 23 32 99 85
mathdep@hotmail.com

CHAMPAGNE

M. RALITE Frantz
15, rue de l'Église
51510 COOLUS
prof. 03 26 26 98 12
frantz.ralite@jeunesse-sports.gouv.fr

CORSE

M. OSTY Christian
10 parc belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 32 85 85
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

COTE D'AZUR

M. POU Michel
Fort carré
Avenue du 11 novembre
06600 ANTIBES
port. 06 80 22 45 54
michel.pou@jeunesse-sports.gouv.fr

FRANCHE-COMTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
snaps@unsa-education.org

GUADELOUPE

M. DENIS Bernard
9 Lot. Comté de la rose
97115 SAINTE ROSE
port. 06.90.33.03.57
bernard.denis@jeunesse-sports.gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

HAUTE-NORMANDIE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

ILE DE FRANCE

M. MILLON Raphaël
81 rue Barrault
75013 PARIS
prof. 01 40 77 56 66
port. 06 86 63 17 91
raphael.millon@jeunesse-sports.gouv.fr

LA REUNION

M. BOUVARD Guy
La Bretagne
8, chemin des Vacoas
97490 STE CLOTILDE
prof. 02 62 20 96 73
port. 06 92 68 64 92
g.bouvard@wanadoo.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

M. CABON Yves
1 rue Victoire de la Marne
34000 MONTPELLIER
prof. 04 67 10 14 35
port. 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

LIMOUSIN

M. ALLAMAN Jean-Marc
12, rue Georges Duhamel
87100 LIMOGES
prof. 05 55 33 92 27
jean-marc.allaman@jeunesse-sports.gouv.fr

LORRAINE

M. GEHIN Jean-Michel
16, chemin de la croix de la Houblivière
88120 ROCHESSON
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

MARTINIQUE

Mme FLAMAND Véronique
Anse Bonneville
19 rue du Surf-Tartane
97220 LA TRINITE
prof. 0590 82 18 23
port. 06 96 83 05 96
veronique.flamand@jeunesse-sports.gouv.fr

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
snaps@unsa-education.org

MIDI-PYRENEES

M. PERROT André
7, avenue du Maréchal Juin
46000 CAHORS
prof. 05 65 53 26 30
port. 06 70 81 33 74
ar.perrot@wanadoo.fr

NORD PAS DE CALAIS

M. LAVALLEZ Vincent
8 rue de la Source
59147 GONDECOURT
prof. 03 20 14 42 92
port. 06 18 08 51 31
vincentlavallez@free.fr

PAYS DE LOIRE

M. DUCLOZ Lionnel
3, clos du Ficière
53940 AHUILLE
prof. 02 43 53 51 81
port. 06 60 76 88 00
lio.duc@wanadoo.fr

PICARDIE

Mme DELAFOLIE Marie-Hélène
19, rue Lucien Laine
Rés. les 3 Rivières - B.23
60000 BEAUVAIS
prof. 03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@jeunesse-sports.gouv.fr

POITOU-CHARENTE

M. FAVREAU Vincent
27 Chemin Rochelais
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
prof. 05 46 35 25 30
port. 06 75 02 80 56
xavier.lance@jeunesse-sports.gouv.fr vincent.favreau@jeunesse-sports.gouv.fr

PROVENCE

Mlle GAZELE Caroline
37 montée du Thoron
04510 AIGLUN
prof. 04 92 36 70 00
port. 06 08 05 03 20
caroline.gazele@jeunesse-sports.gouv.fr

RHONE-ALPES

M. LE BELLEC Antoine
13 avenue des Bruyères
Bât G02
26500 BOURG LES VALENCES
prof. 04 75 82 46 15
port. 06 88 16 31 45
lebellecantoine@yahoo.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org